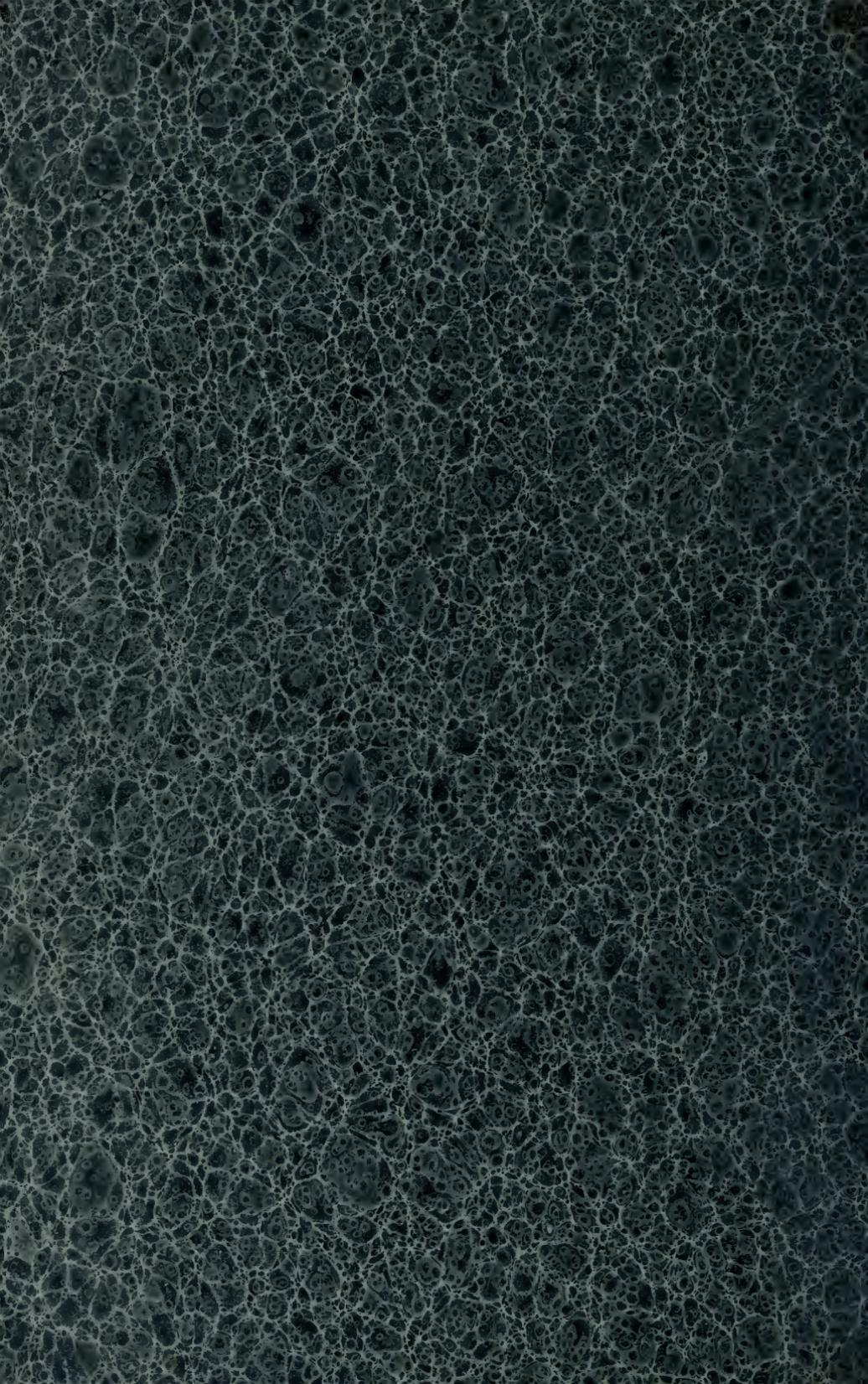
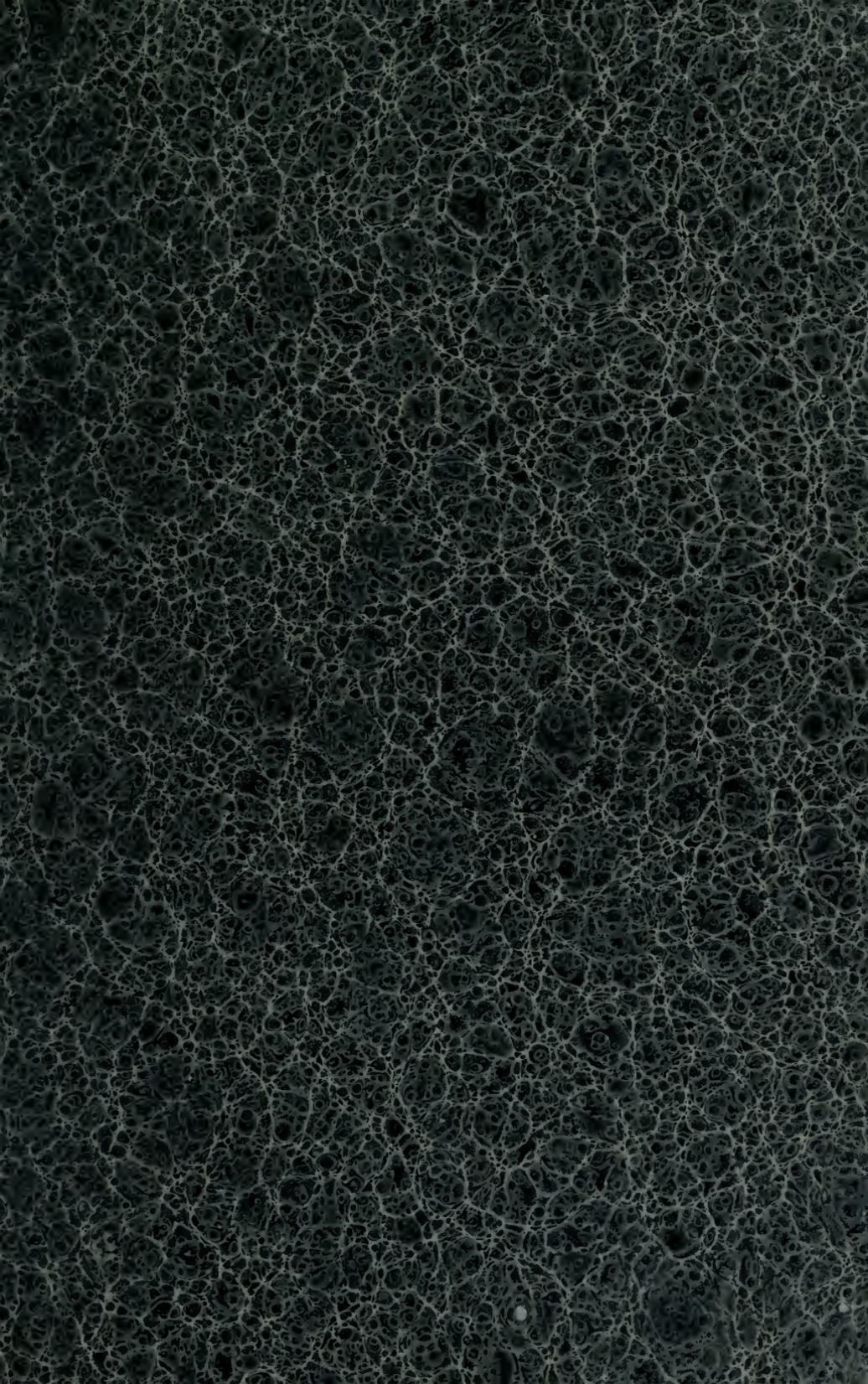
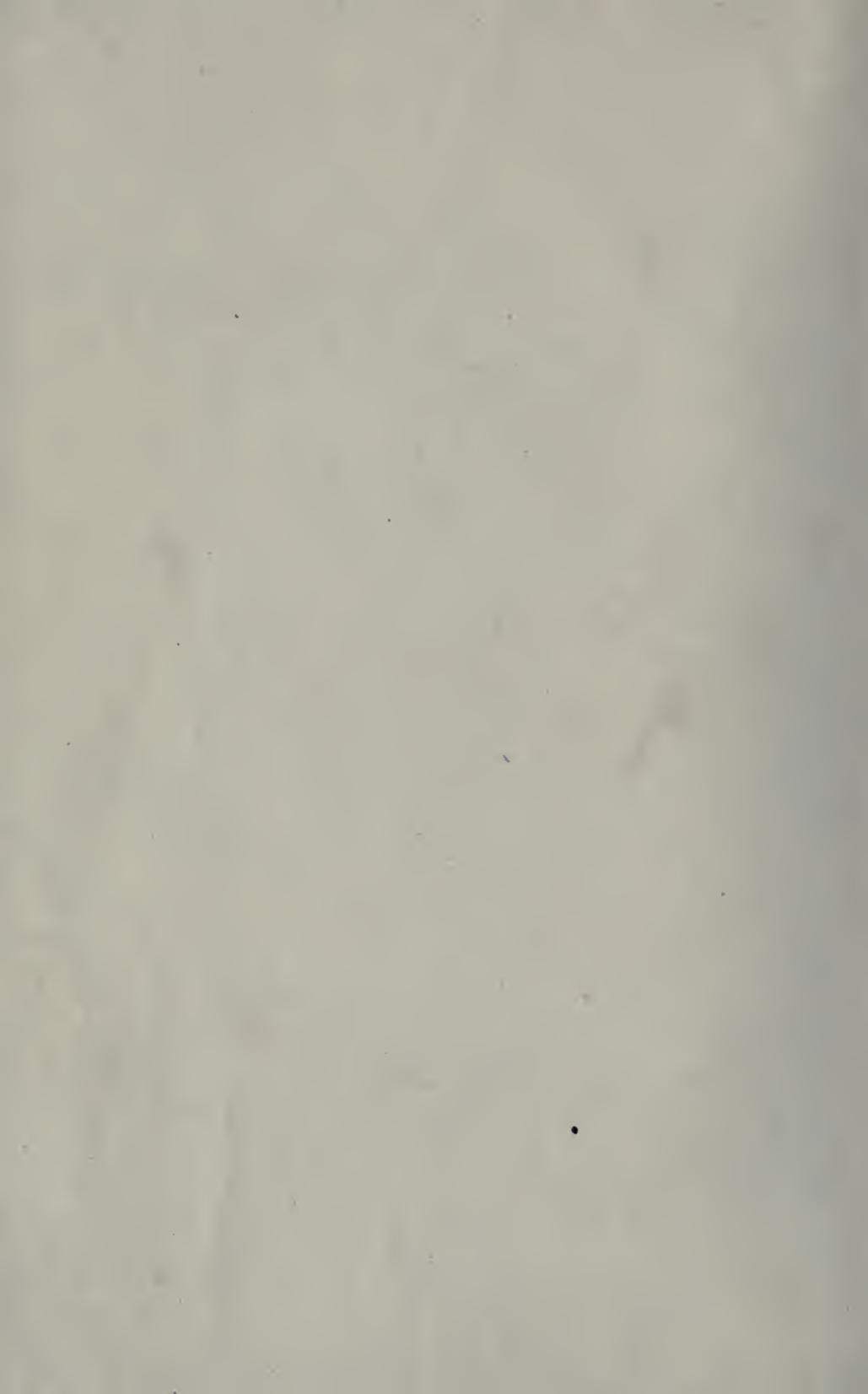




PC
41
R39







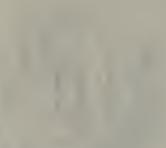
REPUBLICS

AMERICAN

LIBRARY

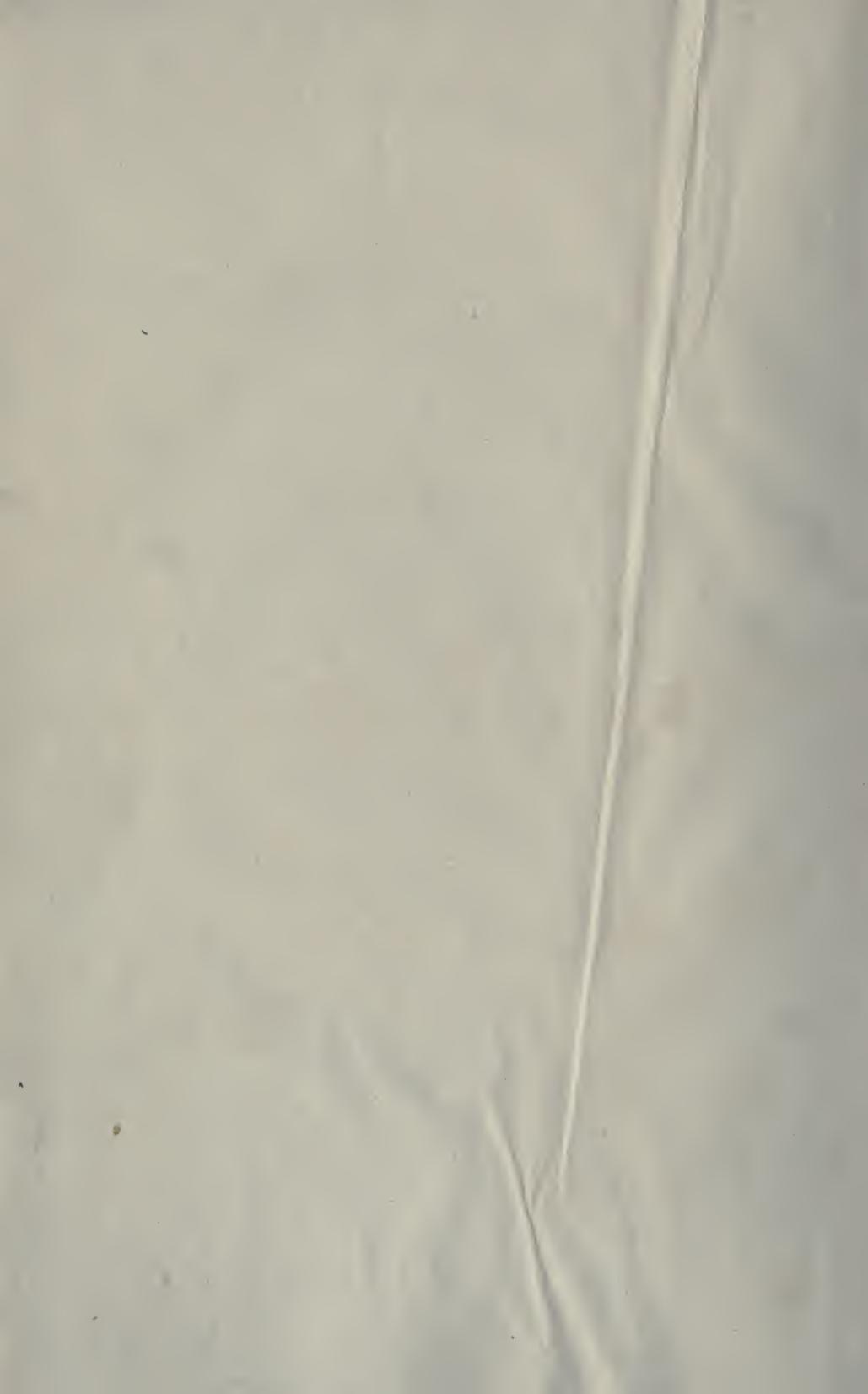
OF THE

CONGRESS



1850

1850



RECHERCHES
SUR L'ANCIENNETÉ
DE
LA LANGUE ROMANE.

PAR M. RAYNOUARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE (ACAD. FRANÇAISE, ET ACAD. DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES) OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Antiquam exquirite matrem. VIRG.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

.....
1816.



PC
41
R39

RECHERCHES

SUR L'ANCIENNETÉ

DE LA LANGUE ROMANE.

EN publiant une partie de mes travaux sur la langue romane, j'ai cru convenable d'y joindre des recherches historiques sur l'ancienneté de cet idiôme, et j'ai réuni les principales indications que fournissent les écrivains qui, en divers temps et en différents lieux, ont eu occasion d'en parler.

De semblables recherches ne peuvent être sans intérêt pour les philologues; quand ils étudient la théorie et le mécanisme d'une langue, ils aiment à reconnaître les causes qui ont concouru plus ou moins directement à la former, à la développer, à la maintenir, ou à l'altérer.

Parmi ces causes, il faut nécessairement compter la diversité des temps et des lieux où cette langue a été en usage, et le caractère et les mœurs des différents peuples qui l'ont adoptée, perfectionnée, ou altérée:

J'ai rassemblé sur la langue romane les détails suivants.

L'existence de la langue romane paraît dater du commencement de la monarchie française¹.

Dès ce temps reculé, les auteurs distinguent la langue ROMANE, et la langue FRANCIQUE OU THÉOTISQUE.

Jacques Meyer, dans ses annales de Flandres, parle en ces termes du choix qu'on fit de saint Mommolin pour évêque de Tournay.

« L'an 665, mourut saint Éloi, évêque de Tournai...
« Mommolin fut choisi pour lui succéder, parce que
« c'était un homme d'une très-sainte vie, qui savait
« la langue romane aussi-bien que la théotisque². »

Les monuments qui appartiennent à l'histoire de France, nous montrent à l'époque du règne de Charlemagne quelques vestiges de l'idiôme roman.

En deux endroits des litanies Carolines, qu'on

(1) On a souvent répété la citation suivante, faite par Ducange dans la préface de son Glossaire, n° XIII.

« Romani etiam qui in Galliis habitabant, ita ut nec reliquæ ibi inveniuntur, exterminati sunt. Videtur mihi indè Francos, qui in Galliis morantur, a Romanis linguam eorum, quæ usque hodie utuntur, accommodasse. Nam alii qui circà Rhenum ac in Germaniâ remanserunt, Teutonicâ linguâ utuntur. Quæ autem lingua eis antè naturalis fuerit ignoratur. »

LUITPRAND. lib. 4, cap. 21.

Mais ce passage ne se trouve point dans les œuvres de Luitprand.

(2) « 665. Obiit D. Eligius Tornacensis episcopus.... Suffectus est episcopus in locum ejus Momolenus, propterea quod vir esset sanctissimæ vitæ, qui ROMANAM non minus quam Teutonicam calleret linguam. »

MEYER. Annal. Flandr. p. 6.

chantait alors dans les églises, le répons du peuple était en cet idiôme.

Quand le clergé chantait : *SANCTA MARIA*, etc., le peuple répondait à chaque fois : *ORA PRO NOS*.

Quand le clergé priait pour le pape, pour Charlemagne, ou pour quelque prince de sa famille, etc., le peuple répondait à chaque fois : *TU LO JUVA*¹.

De ces six mots, que présentent les deux répons, *LO* appartient incontestablement à la langue romane, comme troisième personne du pronom personnel masculin au singulier; et *NOS* comme première personne indéclinable du même pronom au pluriel.

Les deux verbes *ORA* et *JUVA*, ainsi que le pronom personnel *TU*, sont restés dans cette langue sans modification.

(1)	<i>Sancta Maria,</i>	<i>ORA PRO NOS.</i>
	<i>Sancte Cherubin,</i>	<i>ORA PRO NOS.</i>
	<i>Sancte Seraphin,</i>	<i>ORA PRO NOS.</i>
	<i>Sancte Petre,</i>	<i>ORA PRO NOS.</i>

Adriano summo pontifice, etc. vita :

<i>Redemptor mundi,</i>	<i>TU LO JUVA.</i>
<i>Sancte Petre,</i>	<i>TU LO JUVA.</i>

Karolo excellentissimo et a Deo coronato, etc. vita et victoria :

<i>Salvator mundi,</i>	<i>TU LO JUVA.</i>
<i>Sancte Joannis,</i>	<i>TU LO JUVA.</i>
<i>Pipino et Karolo nobilissimis filiis ejus, vita, etc.</i>	<i>TU LO JUVA.</i>
<i>Pipino rege Langobardorum, vita, etc.</i>	<i>TU LO JUVA.</i>
<i>Chlodovio rege Aquitanorum, vita, etc.</i>	<i>TU LO JUVA.</i>

Omnibus judicibus et cuncto exercitui Francorum, vita et victoria :

<i>Sancte Remegii,</i>	<i>TU LO JUVA.</i>
------------------------	--------------------

Le mot *TU* est très-remarquable : jamais la langue latine ne l'a employé dans des litanies ; c'est donc une tournure particulière.

Dans le serment de 842, cet ancien monument si souvent cité et réimprimé, on voit *PRO* employé dans le même sens primitif de *pour*, comme une préposition alors en usage dans la langue romane.

Même avant le siècle de Charlemagne, on rencontre, dans les historiens étrangers, quelques indices qui peuvent s'appliquer à cet idiôme.

Vers la fin du VI^e siècle, Commentiolus, général de l'empereur Maurice, faisait la guerre contre Chagan, roi des Huns. L'armée de Commentiolus étant en marche pendant la nuit, tout-à-coup un mulet renversa sa charge. Le soldat à qui appartenait ce bagage était déjà très-éloigné ; ses compagnons le rappellèrent à cris réitérés : *TORNA, TORNA, FRATRE, RETORNA.*

Entendant cet avis de retourner, les troupes de Commentiolus crurent être surprises par l'ennemi, et s'enfuirent en répétant tumultuairement les mêmes cris. Le bruit en parvint jusqu'à l'armée de Chagan, et elle en prit une telle épouvante, qu'aussitôt elle s'abandonna à la fuite la plus précipitée.

Ainsi ces deux armées fuyaient en même temps, sans que l'une ni l'autre fût poursuivie.

Les historiens qui ont transmis le souvenir de cet

événement, et qui ont conservé en lettres grecques les paroles que prononçaient les soldats de Commen-
tiolus, assurent que ces mots, TORNA, TORNA, FRATRE,
RETORNA, étaient de la langue de leur pays¹.

Les mots de ces fragments sont conformes aux
règles de la syntaxe romane, et ils s'accordent avec

(1) Τῆ πατρῶα φωνῆ· Τόρνα, τόρνα φράτρε.

THEOPHAN. Chronographia, fol. 218.

Ἐπιχωρίῳ τε γλώττῃ... ἄλλος ἄλλῳ, ῥετόρνα.

THEOPHYLACT. Hist. lib. 2, c. 15. — HISTOR. MISCEL. lib. 17.

Si ces légers vestiges de l'idiôme roman, trouvés dans des lieux
et dans des temps si éloignés, nous offrent quelque intérêt, com-
bien cet intérêt augmentera-t-il, quand nous pourrons croire que
ces guerriers étaient Francs, ou Goths habitant les provinces
méridionales de la France? Je présenterai à ce sujet deux conjec-
tures.

La première, c'est que Théophylacte, Hist. lib. 6, cap. 3, parle
d'un traité conclu entre les Francs et l'empereur Maurice, pour
faire la guerre contre Chagan : « Bessus et Bertus, dit-il, envoyés
« des Celtibériens, aujourd'hui appelés Francs, sont dans la ville.
« Théodoric, prince de cette nation, traitait avec l'empereur d'un
« tribut pour s'unir aux Romains, à l'effet de faire la guerre contre
« Chagan.... » Quoique ce traité soit postérieur d'environ quinze
ans, il est sans doute permis d'admettre qu'il existait, entre l'em-
pereur et les Francs, des relations qui avaient précédemment
amené des guerriers Francs dans l'armée de l'empereur d'Orient
contre Chagan.

La seconde, c'est que ces guerriers pouvaient être des Goths,
qui habitaient alors le nord de l'Espagne et le midi de la France.

Le même général Commen-
tiolus, qui commandait l'armée de
Maurice contre Chagan, avait fait la guerre aux Goths d'Espagne;
il avait repris sur eux Carthagène, et il y avait résidé quelque

le style du serment de 842, où l'on trouve *FRADRE* employé comme *FRATRE* dans Théophane, et *RETURNAR* à l'infinitif, comme *RETORNA* à l'impératif dans Théophylacte, quoique ce verbe n'existât point dans la langue latine.

Notre historien Aimoin rapporte^r un fait bien plus difficile à expliquer.

« Justinien, dit-il, devient empereur. Aussitôt il
 « rassemble une armée contre les barbares; il part,
 « leur livre bataille, les met en fuite, et il a le plaisir
 « de faire leur roi prisonnier; l'ayant fait asseoir à
 « côté de lui sur un trône, il lui commande de
 « restituer les provinces enlevées à l'empire; le
 « roi répond : JE NE LES DONNERAI POINT : NON,

temps, ainsi que l'atteste l'inscription suivante trouvée à Carthage, et rapportée dans l'*España Sacra*, t. V, p. 75.

Quisquis ardua turrium miraris culmina
 Vestibulumq. urbis duplici porta firmatum
 Dextra levaq. binos positos arcos
 Quibus superum ponitur camera curba convexaq.
 Comitiolus sic hæc fieri jussit patricius
 Missus a Mauricio aug. contra hoste barbaro
 Magnus virtute magister mil. Spaniæ
 Sic semper Spania tali rectore lætetur
 Dum poli rotantur dumq. sol circuit orbem.

Ann. VIII, aug. ind. VIII.

Il est donc très vraisemblable que des Goths, vers cette époque, aient servi dans les armées commandées par Comentiolus, lorsqu'il faisait la guerre à Chagan.

(1) Voyez le texte d'Aimoin, ci-après p. 71.

« INQUIT, DABO ; à quoi Justinien réplique : TU LES
« DONNERAS, DARAS¹. »

Je n'attache point à ces diverses circonstances, ni aux conjectures qu'on peut en tirer, plus d'importance qu'elles n'en méritent, mais peut-être n'ai-je pas dû les omettre.

Un monument qui appartient plus directement à l'histoire de la langue romane, c'est l'ordonnance qu'Alboacem, fils de Mahomet Alhamar, fils de Tarif, publia en 734.

Ce prince régnait à Coimbre ; son ordonnance permit aux chrétiens l'exercice de leur culte, à certaines conditions, et fut sur-tout favorable aux moines Bénédictins de Lorban ; elle fut rédigée en latin, mais il s'y trouve quelques mots qui prouvent l'existence actuelle de la langue romane², tels que E, *et*,

(1) Ce mot DARAS est entièrement roman. Voy. page 71.

(2) ESCRITURA DEL REY MORO DE COIMBRA, ERA 772. (an. 734.)

« Alboacem Iben Mahumet Alhamar, Iben Tarif, bellator fortis, vincitor Hispaniarum, dominator Cantabrie Gothorum, et magnæ litis Roderici. Quoniam nos constituit Allah, Illalah super gentem Nazarat, et fecit me dominatorem Colimb, et omni terræ inter Goadaluam, et Mondecum, et Goadatha per ubi ESPARTE meum mandum. Ego ordinavi, quod Christiani de meas terras PECTEN dupliciter quam Mauri, et de ecclesiis per singulas xxv. pesantes de bono argento, et per monasteria PEITEN L. pesantes et vispesantes PECTEN CENT santes : et Christiani habeant in Colimb suum comitem, et in Goadatha alium comitem de suâ gente, qui manteneat eos in bono juzgo, secundum solent homines Christiani, et isti component rixas inter illos, et non matabunt hominem sine jussu de Alcaide, seu Aluacile Sarraceno. Sed ponent illum APRES de Al-

CONJONCTION ; ESPARTE , *répand* ; PECTEN , PEITEN , *payent* ; PECHE , *paye* ; CENT , *cent* ; APRES , *auprès* ; ACOLHENZA , *accueil*.

On ne sera donc pas surpris de ce qu'un auteur, qui écrivait vers 950, Luitprand, racontant des faits historiques relatifs à l'an 728, atteste qu'alors la langue romane existait dans une partie de l'Espagne.

caide, et mostrabunt suos juzgos, et ille dicebit : bene est ; et matabunt culpatum. In populationibus parvis ponent suos judices , qui regant eos benè , et sine rixas. Si autem contingat homo Christianus quod matet, vel injuriet hominem Maurum, Alvacir seu Alcaide faciat de illo secundum juzgo de Mauris ; si Christianus esforciaverit Sarracenam virginem, sit Maurus et recipiat illam, sin matent eum ; si fuerit de marito, matent eum ; si Christianus fuerit ad Mesquidam vel dixerit male de Allah, vel Mahamet, fiant Maurus, sin matent eum. Bispì de Christianis non maledicant reges Maurorum , sin moriantur. Presbyteri non faciat suas missas, nisi portis cerratis, sin PIETEN x pesantes argenti : monasteria quæ sunt in meo mando habeant sua bona in pace, et PECHEN prædictos L. pesantes. Monasterium de Montanis, qui dicitur Laurbano, non PECHE nullo pesante, quoniam bona intentione monstrant mihi loca de suis venatis, x faciunt Sarracenis bona ACOLHENZA , et nunquam invenit falsum, neque malum animum in illis, qui morant ibi, et totas suas hæreditates possideant cum pace, et bona quiete, sine rixa et sine vexatione, neque forcia de Mauris, et veniant, et vadant ad Colimbriam cum libertate per diem, et per noctem, quando meliùs velint aut nolint, emant, et vendant sine pecho, tali pacto quòd non vadant foras de nostras terras sine nostro aparazmo, et benè velle ; et quia sic volumus, et ut omnes sciant, facio cartam salvo conducto, et do Christianis ut habeant illam pro suo juzgo, et mostrent, cum Mauri requisiverint ab illis. Et si quis de Sarracenis non sibi observaverit nostrum juzgo in quo fecerit damnum, componant pro suo avere, vel pro sua vita, et sit juzgo de illo, sicut de Christiano usque ad sanguinem et vitam. Fuit facta carta de juzgo, æra de Christianis DCC, LX XII, secundum verò annos Arabum CXXXXVII. Luna XIII. Dulhija Alboacem, iben Mahomet Alhamar, iben Tarif rogatu Christianorum firmavi pro more O. et dederunt pro robore duos æquos optimos, et ego confirmavi totum.

Ses expressions sont très-remarquables :

« DCCXXVIII. En ce temps furent en Espagne dix
« langues, comme sous Auguste et sous Tibère.

« 1° L'ancienne langue Espagnole; 2° la langue
« Cantabre; 3° la langue Grecque; 4° la langue Latine;
« 5° la langue Arabe; 6° la langue Chaldaïque; 7° la
« langue Hébraïque; 8° la langue Celtibérienne; 9° la
« langue VALENCIENNE; 10° la langue CATALANE¹. »

Ces deux dernières étaient la langue romane
même; on aura, dans le cours de cet ouvrage, l'oc-
casion de s'en convaincre².

(1) « DCCXXVIII. Eo tempore fuerunt in Hispaniâ decem linguæ, ut sub
Augusto et Tiberio. I Vetus Hispana; II Cantabrica; III Græca; IV Latina;
V Arabica; VI Kaldæa; VII Hebraea; VIII Celtiberica; IX Valentina; X Ca-
thalaunica; de quibus in III lib. Strabo, ubi docet plures fuisse litterarum
formas et linguas in Hispanis. »

LUITPRANDI Ticin. Episc. Chronicon, p. 372, ed. de 1640, fol.

(2) Voici à ce sujet quelques autorités :

Dans son histoire de Valence, Gaspard Escolano s'exprime ainsi :

« La tercera... Lengua maestra de las de España, es la LEMOSINA, y mas ge-
neral que todas... Por ser la que se hablava en PROENZA, y toda la GUIAÏNA,
y la FRANCIA GOTICA, y la que agora se habla en el principado de CATALUNA,
Reyno de VALENCIA, islas de MALLORCA, MINORCA, etc.

GASP. ESCOLANO. Hist. de Valencia, part. I, lib. I, cap. 14, num. 1.

Nicolas Antonio dit de même :

« Ut enim veteres Provincialis linguæ seu Valentiniæ poetas. »

NIC. ANTONIO. Bibl. Hisp. vet. præf. t. I, num. 26.

« Elucubravit ipse Jacobus I, Aragoniæ rex, VERNACULA gentis, hoc est
PROVINCIALI ut vocant linguâ, quæ tam in CATALONIÆ, quam in VALENTIÆ,
nec non in MONTIS-PESULANI, unde Maria fuit regis mater, ditionibus in usu
nit, rerum tempore suo gestarum historiam. »

NIC. ANTONIO. Bibl. Hisp. vet. t. II, fol. 49, num. 144.

Dans quelques titres qui concernent l'histoire d'Italie, on trouve pareillement, aux VIII^e et IX^e siècles, des mots qui indiquent l'existence de la langue romane, tels que :

CORRE, *il court*¹; AVENT, *ayant*²; ORA, *à-présent*³, etc.

A ces preuves matérielles, qui ne laissent aucun doute sur l'existence de la langue romane en Italie pendant les VIII^e et IX^e siècles, je joindrai un témoignage bien précis, celui de Gonzon, savant Italien, qui écrivait, vers l'an 960 :

« C'est à tort que le moine de Saint-Gal a cru que
« j'ignorais la science de la grammaire, quoique je
« sois quelquefois arrêté par l'usage de notre LANGUE
« VULGAIRE, qui APPROCHE du latin⁴. »

L'usage de cette langue vulgaire ne pouvait être un obstacle, qu'autant qu'elle était parlée journellement.

L'építaphe du pape Grégoire V, décédé à la fin du même siècle, atteste qu'il parlait bien LA LANGUE VULGAIRE :

« Bruno, de la race royale des Francs, usant de

(1) AN 730. MURAT. DISS. 33.

(2) AN 816. MURAT. DISS. 33.

(3) AN 730. COD. DIPLOM. TOSCANO, t. I, p. 366.

(4) « Falso putavit S. Galli monachus me remotum a scientiâ grammaticæ artis, licet aliquando retarder usu nostræ vulgaris linguæ quæ latinitati vicina est. »
MARTÈNE, Vet. Script. ampl. Collect. t. I, col. 298.

« l'idiôme francique, de l'idiôme VULGAIRE, et de
« l'idiôme latin, enseigna les peuples en ces trois
« langages¹. »

Quant à la France, des preuves positives attestent
l'usage général de la langue romane au VIII^e siècle.

Il existe deux vies de saint Adhalard, abbé de
Corbie, né vers l'an 750.

L'une et l'autre font mention de cet idiôme.

Un disciple d'Adhalard, Paschase Ratbert, qui a
écrit la première vie, a dit :

« Parlait-il la langue VULGAIRE? ses paroles coulaient
« avec douceur; parlait-il la langue barbare, appelée
« théotisque? il brillait par l'éloquence de la charité². »

Gérard de Corbie, qui a écrit la seconde vie,
raconte les mêmes circonstances en termes plus ex-
près :

« S'il parlait en langue VULGAIRE, c'est-à-dire, RO-
« MANE, on eût dit qu'il ne savait que celle-là; s'il
« parlait en langue theutonique, il brillait encore
« plus³. »

(1) Ante tamen Bruno, Francorum regia proles....

Usus francisca, VULGARI, et voce latina,

Instituit populos eloquio triplici.

FONTANINI, della Eloquenza italiana, p. 15.

FRANCISCA signifie *francique*, *théotisque*.

(2) « Quem si vulgò audisses, dulcifluus emanabat; si vero idem barbarà,
quam teutiscam dicunt, linguà loqueretur, præminebat caritatis eloquio. »

BOLLAND. ACTA SANCT. Januar. t. I, p. 109.

(3) « Qui si vulgari, id est, romanà linguà, loqueretur, omnium aliarum

En 714, un jeune sourd-muet de naissance avait été guéri miraculeusement au tombeau de saint Germain de Paris. D'après l'historien contemporain, ce jeune garçon répéta facilement les mots qu'il entendit prononcer; et non-seulement il apprit en peu de temps à parler parfaitement la langue RUSTIQUE, mais il fut bientôt en état d'étudier les lettres¹.

Ici se place un fait très-important, qui sert à prouver que la langue romane était la langue vulgaire de tous les peuples qui obéissaient à Charlemagne dans le midi de l'Europe; et l'on sait que sa domination s'étendait sur tout le midi de la France, sur une partie de l'Espagne, et sur l'Italie presque entière.

Sous son règne, un espagnol malade, pour s'être imprudemment baigné dans l'Ebre, visitait les églises de France, d'Italie, et d'Allemagne, implorant sa guérison. Il arriva jusqu'à Fulde dans la Hesse, au tombeau de sainte Liobe².

putaretur inscius; nec mirum, erat denique in omnibus liberaliter educatus; si verò theutonicà, enitebat perfectius. »

BOLLAND. ACTA SÆCT. JANUÆ. t. I, p. 116.

(1) « Unde factum est ut, tam auditu quam locutione, in brevi non solum ipsam rusticam linguam perfectè loqueretur, sed etiam litteras, in ipsa ecclesià clericus effectus, discere cœpit. »

DUCANGE GLOSS. præf. n. XIII.

(2) « Alter erat de Hispanià qui, peccatis exigentibus, pœnæ tali addictus est, ut horribiliter quateretur tremore omnium membrorum. Cujus passionis incommodum, sicut ipse retulit, in Ibero flumine contraxit; in quâ deformitate oculos

Le malade obtint sa guérison ; un prêtre l'interrogea , et l'Espagnol lui répondit.

Comment purent-ils s'entendre ?

C'est, dit l'historien contemporain , que le prêtre , à cause qu'il était italien , connaissait la langue de l'Espagnol : « Quoniam linguæ ejus , eo quod
« ESSET ITALUS , NOTITIAM HABEBAT. »

L'histoire nous fournit plusieurs faits qui permettent d'assurer que , sous le règne de Charlemagne , l'idiôme roman avait prévalu comme idiôme vulgaire sur la langue latine , et même que cette langue n'était plus comprise par le plus grand nombre des Français.

En 787, ce prince fut dans la nécessité d'appeler de

civium suorum non sustinens, ubicumque ei ire visum est, per diversa sancta locorum vagabatur. Peragrata itaque omni Gallia atque Italia, Germaniam ingressus est.... Fuldam venit.... Cryptam occidentalem, super quam corpus S. Bonifacii martyris quiescit, ingressus est, ac prostratus in oratione.... Quod cernens vir venerandus Firmadus presbyter et monachus.... Interea subito surrexit homo et non tremebat, quia sanatus erat. Interrogatus ergo a presbytero (QUONIAM LINGUÆ EJUS, EO QUOD ESSET ITALUS, NOTITIAM HABEBAT), retulit se per excessum mentis, etc. »

VITA S. LIOBÆ. — MABILLON, act. SS. Bened. secul. III, pars II, p. 258.

Mabillon observe que cette vie a été écrite par Rodulfe avant que les reliques de sainte Liobe eussent été transportées par Raban Maur au mont Saint-Pierre.

Rodulfe, prêtre et moine du couvent de Fulde, très-savant dans toutes les sciences, historien et poète, mourut le VIII des ides de mars 865, selon l'histoire de Pierre le bibliothécaire, ou 866, selon Duchesne, HIST. FRANÇ. SCRIPT.

Rome quelques grammairiens, pour rétablir en France l'enseignement de la langue latine¹.

Un fait bien décisif, c'est qu'Eginhard, historien de Charlemagne, s'excuse, en quelque sorte, d'écrire sa vie en latin² :

« Voici, dit-il, l'ouvrage que je consacre à la mémoire de ce très-grand et très-illustre prince; vous serez surpris que moi, homme barbare, et peu exercé dans la langue romaine, j'aie espéré écrire en latin avec quelque politesse et quelque facilité. »

Si Eginhard, secrétaire et chancelier de Charlemagne, manifeste des craintes sur son style latin, s'il se nomme barbare, c'est que la langue latine n'étant point parlée vulgairement à la cour, il n'avait pas la certitude que son style fût exempt de fautes; en effet, l'idiôme francique était la langue vulgaire à Aix-la-Chapelle, et dans le nord de l'empire, tandis qu'à Paris, et dans le midi de l'empire, la langue vulgaire c'était l'idiôme roman.

Enfin, si la langue latine, qui restait toujours celle

(1) « Carolus iterum a Roma artis grammaticæ et computatoriæ magistros secum adduxit in Franciam, et ubique studium litterarum expandere jussit. Ante ipsum enim dominum regem Carolum, in Galliâ nullum studium fuerat liberalium artium. »
VIT. KAROL. MAGN. Per Monach. Egoism.

(2) « En tibi librum præclarissimi et maximi viri memoriam continentem, in quo præter illius facta, non est quod admireris, nisi forte quod homo barbarus, et romana locutione perparum exercitatus, aliquid me decenter aut commodè latinè scribere posse putaverim. »
EGINH. Vit. Carol.

de la religion et du gouvernement, n'avait cessé d'être la langue du peuple, l'historien de Louis-le-Débonnaire aurait-il cru faire de ce prince un véritable éloge, en disant qu'il parlait la langue latine, aussi bien que sa langue naturelle ?

Au commencement du IX^e siècle, divers conciles furent assemblés en différents lieux de l'empire de Charlemagne, pour rétablir la discipline ecclésiastique; ceux de Tours et de Rheims, tenus en 813, décidèrent que l'instruction religieuse devait être mise à la portée du peuple.

Quoiqu'on ait cité souvent l'article XVII des actes du concile de Tours, je crois indispensable de le traduire ici en entier :

« Il a paru à notre Unité que chaque évêque devait
 « avoir des homélies contenant les admonitions né-
 « cessaires à l'instruction des fidèles, c'est-à-dire,
 « sur la foi catholique, selon qu'ils en pourront com-
 « prendre, sur l'éternelle récompense des bons, et
 « l'éternelle damnation des méchants, sur la résur-
 « rection future, et le jugement dernier, enfin sur la
 « nature des œuvres par lesquelles on peut mériter
 « la vie éternelle ou en être exclu. Que chaque
 « évêque traduise publiquement ces homélies en

(1) « *Latinam vero sicut naturalem æqualiter loqui poterat.* »

THEGASUS, de Gestis Ludov. pii.

« LANGUE RUSTIQUE ROMANE OU THÉOTISQUE, de manière
« que tous puissent comprendre ces prédications¹. »

L'article XV des actes du concile de Rheims porte :
« Les évêques doivent prêcher les sermons et les ho-
« mées, selon la langue propre aux auditeurs, afin
« que tous puissent les comprendre². »

Charlemagne publia, la même année 813, un capi-
tulaire dont l'article XV prononce :

« Les prêtres doivent prêcher de manière que le
« simple peuple, VULGARIS POPULUS, puisse com-
« prendre, INTELLIGERE POSSIT³. »

Selon les conciles et les capitulaires, l'instruction
religieuse se faisant en langue vulgaire, le peuple
devint bientôt entièrement étranger à la langue latine;
aussi lui en défendit-on l'usage dans les actes religieux

(1) « Visum est unitati nostræ ut quisque episcopus habeat homilias conti-
nentes necessarias admonitiones quibus subjecti erudiantur; id est de fide
catholicâ, pro ut capere possint, de perpetuâ retributione bonorum, et æternâ
damnatione malorum, de resurrectione quoque futurâ, et ultimo judicio, et
quibus operibus possit promereri vita beata quibusve excludi; et ut easdem ho-
milias quisque apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam aut
theotiscam, quo faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicuntur. »

LABBE. Concil. t. VII, col. 1263.

D'après Borel et Pasquier, on a souvent répété que les actes du
concile d'Arles de 751 contiennent un passage semblable; mais
c'est une erreur.

(2) « Ut episcopi sermones et homilias sanctorum patrum, prout omnes
intelligere possint, SECUNDUM PROPRIETATEM LINGUÆ, prædicare studeant. »

LABBE CONCIL. t. VII, col. 1256.

(3) DE OFFICIO PRÆDICATORUM : « Ut juxta, quod bene vulgaris populus
intelligere possit, assiduè fiat. »

CAPIT. REG. FRANC. AN 813.

qui exigent une profession de foi. L'art. LV des capitulaires recueillis par Hérard, archevêque de Tours, et publiés dans un synode tenu en 858, porte : « Que
 « nulles personnes ne seront admises à tenir un enfant
 « sur les fonts baptismaux, si elles ne savent et ne
 « comprennent, DANS LEUR LANGUE, l'oraison domini-
 « cale et le symbole. Il faut, dit cet article, connaître
 « l'obligation qu'on aura contractée envers Dieu¹. »

Il est hors de doute que, pour toute la partie méridionale de l'empire de Charlemagne, cette langue dans laquelle le peuple devait recevoir l'instruction religieuse, n'était autre que l'idiôme roman, dont Nithard nous a conservé un fragment précieux, en transcrivant les serments prononcés à Strasbourg l'an 842, par Louis-le-Germanique, et par les Français soumis à Charles-le-Chauve.

Nithard nous a transmis en latin le discours que les deux princes prononcèrent, l'un en langue ROMANE, l'autre en langue THÉOTISQUE.

Le concile de Mayence, tenu en 847, porte à l'art. II les dispositions semblables à l'art. XVII du concile de Tours de 813, et se sert des mêmes expressions².

(1) « Ut nemo a sacro fonte aliquem suscipiat, nisi orationem dominicam et symbolum juxta linguam suam et intellectum teneat; et omnes intelligant pactum quod cum deo fecerunt. »
 CAPITUL. t. I, col. 1289.

(2) Seulement un mot a été omis, sans doute par l'inadvertance du copiste.
 LABBE. Concil. t. VIII, col. 42.

L'idiôme roman du serment de 842 paraît encore très-grossier ; il ne présente pas l'emploi de l'article.

Mais il est très-vraisemblable que, dans le midi de la France, le langage était déjà épuré. Le poëme d'Abbon sur le siège de Paris par les Normands, en 885 et 886, félicite l'Aquitaine, c'est-à-dire, les pays de l'autre côté de la Loire, sur la pureté et la finesse de la langue qu'on y parle.

CALLIDITATE VENIS ACIEQUE, Aquitania, LINGUÆ.

ABBO POEM. lib. II, v. 471.

Le traité de Coblentz, fait en 860 entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, fut également publié en langue théotisque ou francique, et en langue ROMANE.

Les Capitulaires en offrent la traduction latine.

A la fin du traité on lit :

« Charles proclama ce traité en LANGUE ROMANE,

(1) « Hæc eadem domnus Karolus ROMANA linguâ adnunciavit et eâ maximâ parte linguâ Theodiscâ recapitulavit.

Post hæc, domnus Hludouicus ad domnum Karolum fratrem suum linguâ ROMANA dixit :

« Nunc si vobis placet, vestrum verbum habere volo de illis hominibus qui ad meam fidem venerunt. »

Et domnus Karolus, excelsâ voce, linguâ ROMANA dixit :

« Illis hominibus qui, etc. »

Et domnus Hlotarius linguâ theodiscâ eis suprâ adnunciatis capitulis se convenire dixit, et se observaturum illa promisit.

Et tunc domnus Karolus iterum linguâ ROMANA de pace convenit, et ut cum dei gratiâ sani et salvi irent, et ut eos sanos reviderent oravit, et adnuntiatio-nibus finem imposuit. »

CAP. REG. FRANÇ. t. II, col. 144.

« et en récapitula la plus grande partie en langue
« théotisque.

« Après quoi Louis dit à son frère Charles en
« LANGUE ROMANE : Maintenant, si cela vous plaît, je
« voudrais avoir votre parole au sujet de ceux qui
« avaient pris les armes pour moi.

« Et Charles, d'une voix beaucoup plus élevée,
« proclama en LANGUE ROMANE l'amnistie demandée.

« Et Lothaire donna en langue théotisque son adhé-
« sion au traité, et Charles proclama encore la paix
« EN LANGUE ROMANE. »

Ces monuments du IX^e siècle peuvent-ils per-
mettre de former le moindre doute sur le fait incon-
testable que la langue romane était alors dans la
France la langue vulgaire du peuple et de l'armée?

Le texte même de Nithard le déclare expressément,
lorsqu'il dit au sujet des serments de 842 :

« Or le serment que chaque peuple de l'un et l'autre
« roi jura en SA PROPRE LANGUE, est ainsi en langue
« ROMANE¹. »

A ces preuves historiques, qui ne laissent aucun
doute sur l'existence ancienne de la langue romane,
on peut ajouter des preuves matérielles :

Soit en recherchant les traces les plus reculées de
l'emploi de l'article qui a été l'un des caractères

(1) « Sacramentum autem quod utrorumque populus quique propriâ linguâ
testatus est, ROMANA linguâ sic se habet. »

innovateurs de cet idiôme ; et le tableau que je présenterai à ce sujet démontrera l'emploi de l'article aux dates de 793, 810, 880, 886, 894, 924, 927, 930, 960, 994¹ ;

Soit en reconnaissant les noms propres qui, dans les ouvrages latins écrits à une époque ancienne, sont désignés par une dénomination purement romane² ;

Soit enfin en cherchant dans les écrits de la basse latinité, les traces de la réaction de la langue vulgaire sur la langue latine³.

(1) Voyez ci-après ce tableau, p. 43 et 44.

(2) Il est peu de nos chartes anciennes qui n'offrent quelques noms de lieu en langue vulgaire ; une circonstance ajoute encore à la preuve qui résulte de l'évidence des noms appartenant à la langue romane, c'est que l'on trouve aussi un grand nombre de noms qui appartiennent à la langue francique ou théotisque.

Voici quelques exemples pour la langue romane :

CHARTRE de 713. « LOCUM DE OSNE. »

TITRE de 790. « Raymundus RAPHINEL... LOCUM qui appellatur LUMBE... Super rivum SAYE... Fiscum qui PISCARIAS dicitur... MONasterio quod CESARION dicitur. »
GALLIA CHRISTIANA, Instr. Eccl. Lombardiensis.

TITRE de 806. « Villare quem dicunt STAGNOLE... Villare quem vocant AGRE... In villa ULMES. »
HIST. de Languedoc. Pr. t. I, col. 33.

TITRE de 819. « Partochiam de ARCHAVEL... ORGOLLEL... ENCAP... De TOST... PALEROLS... DE NOVES... BANIERES... ARCHES... CORTALB... MERANGES... BALCEBRE... MACIANERS... FIGOLS... MERLES... BAIEN... ASNET. Etc. etc. »
APPEND. MARC. HISP.

(3) AN 782. « A TUNC NOS missi... A TUNC ipsi missi et judices... »

HIST. de Languedoc. Pr. t. I, col. 25.

AN 852. « AD TUNC NOS... AD TUNC ipse Rannus asserens dixit... Unde

Je crois avoir prouvé d'une manière incontestable, et par les faits historiques et par les preuves matérielles, l'existence et l'ancienneté de la langue romane.

Les monuments qu'offrent différents siècles et divers pays, démontrent avec la même évidence que l'idiôme primitif s'est conservé et perfectionné dans les écrits des troubadours, et dans le langage des peuples qui habitèrent le midi de la France.

Ce fait très-certain avait été reconnu et attesté par de nombreux écrivains :

Fauchet, dans son RECUEIL DE L'ORIGINE DE LA LANGUE ET POÉSIE FRANÇOISE, RYME ET ROMANS, liv. I, ch. 4, s'exprime en ces termes :

« Or ne peut-on dire que la langue de ces serments, « laquelle Nithard appelle ROMAINE, soit vraiment « romaine, j'entends latine, mais plutôt pareille à « celle dont usent à-présent les PROVENÇAUX, CATHA- « LANS, ou ceux du LANGUEDOC.... Il faut donc néces- « sairement conclure que ceste langue Romaine, en- « tendue par les soldats du roi Charles-le-Chauve, « estoit ceste RUSTIQUE ROMAINE, en laquelle Charles- « le-Grand vouloit que les omélies preschées aux « églises, fussent translitées, afin d'estre entendues

Ramus AD TUNC hora præceptum imperiale et judicium ad relegendum ostendit... AD TUNC nos supradicti interrogavimus.... AD TUNC ipse Odilo se recognobit... »

HIST. de Languedoc. Pa. t. I, col. 99.

AN 833. « AD CONTRA responderunt. »

MURATORI, diss. 70.

« par les simples gens, comme leur langue maternelle,
 « aux prosnes et sermons....

« Il reste à savoir pourquoi ceste langue ROMAINE
 « RUSTIQUE a été chassée outre Loire....

« Cette dernière séparation de Hue Capet fut
 « cause, et, à mon avis, apporta un plus grand
 « changement ; voire, si j'ose le dire, DOUBLA LA
 « LANGUE ROMANDE. »

Cazeneuve, dans un fragment qu'il a écrit sur
 cette matière, a dit :

« Ces deux langues TEUDISQUE et ROMAINE furent
 « usitées dans les états de nos rois, jûsqu'à ce que,
 « par le partage fait entre les enfants de Louis-le-
 « Débonnaire, le pays qui est maintenant sujet à la
 « couronne de France échut à Charles-le-Chaûve, et
 « ce que nos rois avoient conquis en Allemagne échut
 « à Louis son frère, avec le titre de roi de Germanie ;
 « car dès lors commença la division des deux langues,
 « la ROMAINE demeurant dans les états de Charles-le-
 « Chauve, et la TEUDISQUE dans ceux de Louis-le-
 « Germanique.

« Cependant cette langue ROMAINE souffrit en peu
 « de temps un notable changement ; car, comme les
 « langues suivent d'ordinaire les fortunes des états,
 « et perdent la pureté dans leur décadence, après
 « que l'Allemagne fut éclipsée de la couronne de
 « France, la cour de nos rois, qui se tenoit à Aix-la-

« Chapelle, se tint à Paris, et d'autant que cette ville
« se trouva assise près de l'extrémité du royaume qui
« tient à l'Allemagne, et par conséquent éloigné de
« la Gaule Narbonoise, où étoit l'usage de la langue
« ROMAINE, il arriva qu'insensiblement, à la cour de
« nos rois et aux provinces qui en étoient voisines,
« il se forma une TROISIÈME LANGUE qui retint bien le
« nom de ROMAINE, mais qui se rendit avec le temps
« tout-à-fait différente de l'ancienne langue ROMAINE,
« laquelle pourtant demeura EN SA PURETÉ dans les
« provinces qui sont en-deçà de la Loire; et d'autant
« que les peuples de delà la Loire disoient OUI, et
« ceux de deçà OC, la France fut divisée en pays de
« langue d'OUI ou FRANÇOISE, et de langue d'OC ou
« PROVENÇALE, dont le nom est demeuré à la pro-
« vince auparavant appelée Septimanie.

« Or que cette langue d'OC ou PROVENÇALE soit la
« même que l'ancienne langue ROMAINE, il se peut
« clairement justifier par les serments qui sont dans
« Nitard... Puis donc qu'il est hors de doute que notre
« langue d'OC ou PRÔVENÇALE est cette même langue
« ROMAINE, que les anciens François parloient devant
« la troisième race de nos rois, c'est-à-dire, aupara-
« vant le X^e siècle, ne pouvons-nous pas aussi, sans
« faire les vains, et nous donner une gloire imagi-
« naire, assurer que c'est de notre langue qu'a pris
« son origine celle que nous appelons maintenant

« FRANÇOISE?... Ce lui est toujours de l'honneur d'estre
 « comme le cep d'où s'est provignée cette belle langue
 « FRANÇOISE....

« Mais quand j'aurai fait voir de plus que c'est d'elle
 « que les langues Italienne et Espagnole ont pris leur
 « naissance, j'ose bien assurer... qu'on n'en fera pas
 « moins d'estime qu'on fait d'ordinaire des sources
 « des grands fleuves, quelque petites qu'elles soient. »

Huet, dans son ouvrage DE L'ORIGINE DES ROMANS,
 a consacré la même opinion :

« Le langage ROMAIN fut appelé la langue proven-
 « çale, non-seulement parce qu'il reçut MOINS D'AL-
 « TÉRATION DANS LA PROVENCE que dans les autres
 « cantons de la France, mais encore parce que les
 « Provençaux s'en servoient ordinairement dans leurs
 « compositions, etc. Les troubadours, les chanterres,
 « les conteurs, et les jongleurs de Provence, et enfin
 « tous ceux qui exerçoient ce qu'on y appelloit la
 « science gaie, commencèrent, dès le temps de Hue
 « Capet, à romaniser tout de bon, débitant leurs
 « romans et leurs fabliaux composés en langage
 « romain : car alors les Provençaux avoient plus
 « d'usage des lettres et de la poésie que tout le reste
 « des François....

« Le ROMAN estant donc plus universellement en-
 « tendu, les conteurs de Provence s'en servirent
 « pour écrire leurs contes qui de là furent appelés
 « ROMANS. »

Je ne dois pas omettre le sentiment de l'abbé Lebœuf, qui était si versé dans cette matière ; ses recherches sur les plus anciennes traductions en idiôme français offrent le passage suivant :

« Je me contente d'avancer, comme une chose très-vraisemblable, que, dans la plupart des provinces des Gaules, on parloit vulgairement une langue peu différente de celle des PROVENÇAUX, des PÉRIGOURDINS, des LIMOUSINS. Je pense que cela dura jusqu'à ce que le commerce de ces provinces avec les peuples du nord et de l'Allemagne, et sur-tout celui des habitants de l'Armorique avec les Anglois, vers le XI^e siècle, eussent apporté dans la ROMAINE RUSTIQUE, UNE DURETÉ QUI N'Y ÉTOIT PAS AUPARAVANT ¹. »

Les savants auteurs de l'histoire de Languedoc ont plusieurs fois donné à ce sujet des explications aussi curieuses qu'incontestables.

« La langue latine commençoit cependant à se corrompre, et dégénéra enfin de manière qu'elle forma ce qu'on appella dans la suite, LA LANGUE ROMAINE, qui est à-peu-près la même qu'on parle aujourd'hui dans les provinces méridionales du royaume, et qui, dès le milieu du IX^e siècle, se trouvoit déjà toute formée, ainsi que nous le verrons ailleurs ²....

(1) MÉM. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, t. XVII, p. 718.

(2) HIST. générale du Languedoc, t. I, p. 327.

« Du mélange de cette langue avec celle des bar-
 « bares, et du commerce de ces derniers avec les
 « Romains ou Gaulois d'origine, qui ne firent ensuite
 « qu'un seul peuple, il se forma enfin une nouvelle
 « langue qu'on appela ROMAINE, et qui est à-peu-
 « près la même qu'on parle encore aujourd'hui dans
 « le pays¹. »

Au sujet du serment de 842, ils disent :

« On peut remarquer dans ces deux actes que la
 « langue qu'on appelle ROMAINE est presque la même
 « que celle que parlent encore aujourd'hui les peuples
 « de Provence, de Languedoc, et de Gascogne, et
 « qu'elle a beaucoup moins de rapport avec la fran-
 « çoise². »

Les auteurs de l'Histoire Littéraire de la France s'expriment sur le même sujet en termes non moins affirmatifs³ :

« Dans la suite on distingua de la poésie FRANÇOISE,
 « proprement dite, la poésie PROVENÇALE : celle-ci
 « différoit de l'autre, en ce que le génie de la langue
 « demeura presque PUR ROMAN, au lieu que la fran-
 « çoise, quoique PUR ROMAN DANS SON ORIGINE, comme
 « l'autre, fut adoucie peu-à-peu, tant par de nou-
 « velles inflexions et terminaisons qu'elle reçut, que

(1) HIST. générale du Languedoc, t. I, p. 379.

(2) HIST. générale du Languedoc, t. I, p. 532.

(3) HIST. LITT. de la France, t. IX, p. 172.

« par les autres endroits qui la rapprochèrent succes-
 « sivement du génie françois... C'étoit la langue
 « qu'employoient ordinairement les poètes d'en-deçà
 « la Loire; ceux d'au-delà versifioient au contraire
 « en langue PROVENÇALE¹. »

J'avais prouvé l'existence et l'ancienneté de la langue romane; je crois que les autorités que je rapporte pour démontrer son identité avec la langue des TROUBADOURS OU POETES PROVENÇAUX, ne laissent aucun doute sur ce point.

(1) « Quant au nom de PROVENÇALE, qu'on donna à la langue
 « dont on se servoit dans les provinces méridionales de la France,
 « après que les peuples des pays septentrionaux eurent adopté un
 « idiôme différent, il est certain qu'elle ne fut pas ainsi nommée,
 « parce qu'elle fut d'abord particulière aux peuples de la Pro-
 « vence proprement dite, mais à cause qu'elle comprenoit alors,
 « sous le nom de Provençaux, tous les peuples de la partie méri-
 « dionale de la France. Les divers auteurs qui ont écrit, à la fin du
 « XI^e siècle, l'histoire de la première croisade, nous en fournissent
 « les preuves: On nomme PROVENÇAUX, dit un de ces historiens,
 « les peuples de BOURGOGNE, d'Auvergne, de GASCOGNE, de Go-
 « thie, et de Provence. Les autres s'appeloient FRANÇOIS, mais
 « les ennemis donnoient le nom de FRANCS aux uns et aux autres.

« Les AQUITAINS étoient aussi compris sous le nom de PROVEN-
 « ÇAUX. »

HIST. gén. du Languedoc, t. II, p. 246.



...the first of these was the ...
 ...the second was the ...
 ...the third was the ...
 ...the fourth was the ...
 ...the fifth was the ...
 ...the sixth was the ...
 ...the seventh was the ...
 ...the eighth was the ...
 ...the ninth was the ...
 ...the tenth was the ...

...the eleventh was the ...
 ...the twelfth was the ...
 ...the thirteenth was the ...
 ...the fourteenth was the ...
 ...the fifteenth was the ...
 ...the sixteenth was the ...
 ...the seventeenth was the ...
 ...the eighteenth was the ...
 ...the nineteenth was the ...
 ...the twentieth was the ...

...the twenty-first was the ...
 ...the twenty-second was the ...
 ...the twenty-third was the ...
 ...the twenty-fourth was the ...
 ...the twenty-fifth was the ...
 ...the twenty-sixth was the ...
 ...the twenty-seventh was the ...
 ...the twenty-eighth was the ...
 ...the twenty-ninth was the ...
 ...the thirtieth was the ...

FRAGMENT
D'UN POÈME EN VERS ROMANS,
SUR BOECE,

Imprimé en entier pour la première fois d'après le
manuscrit du XI^e siècle qui se trouvait à l'abbaye
de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire :

PUBLIÉ AVEC DES NOTES ET UNE TRADUCTION
INTERLINÉAIRE,

PAR M. RAYNOUARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE (ACAD. FRANÇAISE, ET ACAD. DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES), SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACA-
DÉMIE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N^o 24.

.....
1817.

Cette abbaye fondée dans le VI^e siècle, sous le règne de Clovis II, devint une des principales abbayes de la France ; elle possédait le corps de saint Benoît, qui y avait été transféré du mont Cassin¹, en 660 ; et il existe des monuments historiques qui attestent qu'elle jouissait de très-grands revenus.

Dans le X^e siècle, lorsque Odon, abbé de Cluni, eut réformé les moines de cette abbaye, elle devint célèbre par son école et par sa bibliothèque.

Léon VII, qui avait appelé Odon à Rome, établit le monastère de Fleury chef de l'ordre de Saint-Benoît, l'exempta de la juridiction épiscopale, et déclara l'abbé chef de tous les abbés de France.

Abbon, né à Orléans, fit ses études dans l'école de Fleury ; il en fut abbé, sous le règne de Hugues Capet, jusqu'en 1004.

Il contribua beaucoup à maintenir et à propager les bonnes études.

Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet, fut confié par son père à Abbon : ce jeune prince, élevé dans le monastère de Fleury, acquit beaucoup d'instruction, devint abbé en 1005, après la mort d'Abbon, et ensuite archevêque de Bourges, en 1013.

A cette époque on comptait cinq mille étudiants, soit religieux, soit externes, dans l'école de Fleury.

Tous les ans chaque écolier était tenu de donner deux manuscrits pour honoraires ou retribution ; ce

(1) Joan. a Bosco, Floriac. vet. Bibliot., p. 409.

qui rendit bientôt la bibliothèque de Fleury l'une des plus riches de la France.

Elle était pourvue non-seulement des livres que l'état religieux exigeait, mais encore des auteurs classiques; on y trouvait le traité de la RÉPUBLIQUE par Cicéron, traité qui a été ensuite perdu pour les lettres¹.

Veran qui fut abbé de Fleury, depuis 1080 jusques en 1095, prit soin d'entretenir les richesses de la bibliothèque².

Peu de temps après, et sous le règne de Louis-le-Jeune, Machaire, alors abbé, voyant que les livres dépérissaient, imposa une taxe dont le produit fut destiné à acheter du parchemin pour recopier les vieux manuscrits, et à se procurer des manuscrits nouveaux.

Voici l'ordonnance capitulaire :

« Moi abbé, voyant que les manuscrits de notre
 « bibliothèque dépérissent par l'effet de la vétusté,
 « par les attaques du ciron et de la teigne, voulant
 « y remédier, et acheter soit de nouveaux manuscrits,
 « soit des parchemins pour recopier les anciens, j'ai,
 « dans mon chapitre, avec le consentement, et même
 « à la prière de tout le monastère, établi et ordonné
 « que moi et les prieurs qui relèvent de ce mo-
 « nastère, payerons une contribution annuelle, au

(1) Hist. Litt. de la France, t. V, p. 36.

(2) Hist. Litt. de la France, t. VII, p. 102.

« jour de la Saint-Benoît d'hyver, pour ce projet
« si nécessaire, si utile, si louable¹. »

Que de richesses littéraires et dans tous les genres étaient conservées dans l'abbaye de Fleury ! Malheureusement Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, qui en fut abbé dans le XVI^e siècle, ayant embrassé la réforme, les gens de son parti enlevèrent en 1561 et 1562 une grande partie des manuscrits.

Un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur dit à ce sujet² :

« L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire fut exposée
« au pillage comme les autres.

« Une moitié de la célèbre bibliothèque de Fleury
« tomba entre les mains de M. Petau, et l'autre
« moitié entre celles de M. Bongart. Ce dernier s'étant
« retiré à la cour de l'électeur Palatin, y laissa ses
« richesses littéraires, et donna par-là naissance à la
« fameuse bibliothèque d'Heidelberg. Les manuscrits
« de M. Petau furent achetés par Christine, reine
« de Suède. Tous ces livres se trouvent aujourd'hui
« dans la bibliothèque du Vatican; et la France est
« dépouillée de ce précieux trésor, amassé par les
« moines de Fleury. »

(1) Joan. a Bosco, Flor. vet. Bibliot., p. 302.

(2) Notice des manuscrits de la bibliothèque de l'église de Rouen, par l'abbé Saas, revue et corrigée par un religieux bénédictin*, etc. Rouen, 1747, p. 12.

(*) Dom Fr. René Prosper Tassin.

Instruit que le manuscrit qui contenait les fragments d'un poëme sur Boèce se trouvait encore dans la bibliothèque de Fleury en 1740, je mis les soins les plus actifs et les plus constants à en faire la recherche. J'espérais peu de réussir, ayant eu souvent occasion de me convaincre des dilapidations et des destructions qu'avaient occasionnées les déplacements des grandes bibliothèques, sur-tout de celles des monastères.

Au mois d'octobre 1813, je découvris que ce manuscrit avait passé dans la bibliothèque de la ville d'Orléans; bientôt je pus l'examiner, le copier à loisir¹.

Aujourd'hui il m'a été confié de nouveau, et je l'ai sous les yeux en le décrivant.

Ce manuscrit, cinquième volume de la collection intitulée *DIVERSA OPERA* de l'ancienne abbaye, forme un volume in-4° en parchemin de 275 pages.

Les premières pièces de ce manuscrit sont d'une écriture qui appartient au XIII^e siècle, et même à une époque postérieure; mais comme le volume est formé de plusieurs pièces différentes, copiées à diverses époques, on trouve à la page 224 quelques sermons dont l'écriture est peut-être plus ancienne encore que celle du poëme sur Boece.

(1) Je saisis avec empressement l'occasion d'offrir à M. Septier, bibliothécaire d'Orléans, l'expression publique de ma reconnaissance pour tous les soins qu'il a bien voulu prendre à ce sujet, et pour la confiance dont il m'a donné des preuves réitérées.

Au milieu de la page 269, verso de la page 268, commence le fragment du poëme sur Boèce, qui remplit les pages 269 à 275.

La suite du poëme manque, et le fragment se termine au commencement d'un vers par ces mots :
DE PEC....

Les connaisseurs jugeront par le FAC SIMILE d'une ligne de l'écriture des sermons, et de quelques lignes du poëme sur Boèce, que la date ancienne, accordée par l'abbé Lebœuf et autres au manuscrit, est confirmée par les règles de la diplomatique.

On peut confronter ce FAC SIMILE AVEC LES SPECIMEN publiés par le P. Mabillon dans son savant OUVRAGE DE RE DIPLOMATICA.

Une circonstance très-remarquable dans le manuscrit du poëme sur Boèce, c'est que plusieurs mots sont marqués d'un accent; je regarde ce signe comme une preuve d'antiquité.

Mais l'examen du langage prouve encore mieux l'époque très-ancienne de la composition du poëme.

J'ai cru devoir faire imprimer en entier ce qui en reste.

L'abbé Lebœuf avait dit : « L'écriture m'a paru être
« du XI^e siècle, mais la composition du poëme peut
« être encore de plus ancienne date. »

Les vers imprimés par l'abbé Lebœuf sont au nombre de vingt-deux, et ils offrent deux fragments : l'un appartient au commencement du poëme, l'autre appartient au milieu de ce qui reste du manuscrit.

Court de Gebelin, dans son discours préliminaire du dictionnaire étymologique de la langue française, avait parlé du poëme sur Boèce en ces termes :

« IX^e SIÈCLE. On conçoit qu'il doit rester bien peu
 « de monuments français d'un temps aussi reculé,
 « et où la langue française était si peu cultivée. Mais
 « moins il en reste, plus ils doivent être recueillis
 « précieusement. De ce nombre, outre le serment
 « de Louis le Germanique, est une pièce en vers,
 « qui se trouve à la fin d'un manuscrit de Saint-
 « Benoît-sur-Loire, p. 269 à 275. Le style raboteux
 « et informe dans lequel elle est écrite, prouve sa
 « haute antiquité. Elle a pour objet Boèce, et com-
 « mence ainsi : NOS JOVE OMNE, etc. »

Il est certain que ce savant avait jugé cet ouvrage autrement que par les fragments publiés par l'abbé Lebœuf. Plusieurs raisons ne permettent pas d'en douter.

Les savants bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de la France, ont eu plus d'une fois l'occasion de s'expliquer sur l'ancienneté de ce poëme.

Dans l'avertissement du tome VII, qui traite du XI^e siècle, ils disent page XLVIII : « Entre les autres
 « poésies de même nature qui nous restent du même
 « siècle, il faut mettre celles que M. l'abbé Lebœuf
 « a déterrées dans un très-ancien manuscrit de Saint-
 « Benoît-sur-Loire, et dont il a publié des frag-
 « ments. »

Et ensuite à la page 112 du même tome VII :

« Celui en vers tiré d'un manuscrit de Fleury, et
 « publié par M. l'abbé Lebœuf, est entièrement dif-
 « férent de tous les autres dont nous avons connais-
 « sance ; il est vrai qu'il nous paraît plus ancien que
 « le siècle qui nous occupe..... On y découvre un
 « dialecte qui nous montre visiblement l'origine de
 « la langue matrice, c'est-à-dire, du latin. »

Enfin dans le même avertissement de ce tome VII,
 page xxx, on lit : « M. l'abbé Lebœuf, cet auteur
 « si judicieux, nous a donné de son côté des lam-
 « beaux d'autres monuments en vers qu'il a tirés
 « d'un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire qui a
 « été fait au XI^e siècle, mais il soupçonne avec rai-
 « son que les pièces en roman qu'il contient sont
 « plus anciennes. »

« Effectivement leur rudesse et leur grossièreté
 « montrent qu'ELLES APPARTIENNENT AU MOINS AU
 « X^e SIÈCLE. »

Pour éviter à ce sujet une discussion qui ne tour-
 nerait pas au profit de la science, je me borne à pré-
 senter cet ouvrage comme de la fin de ce X^e siècle.

La captivité de Boèce est évidemment le sujet du
 poëme ; les imitations que l'auteur a faites quelque-
 fois de l'ouvrage DE CONSOLATIONE PHILOSOPHIÆ, ne
 sont tirées que des premières pages de ce traité,
 circonstance qui permet de conjecturer que le poëme
 sur Boèce était un ouvrage très-étendu ; les avan-
 tages que nous offre le fragment qui nous est par-
 venu, doivent faire vivement regretter la perte du
 reste.

L'extrême soin que je mets non-seulement à communiquer en entier aux savants ce monument si précieux de la littérature romane, mais encore à le leur présenter dans ses formes identiques, soit en donnant un FAC SIMILE de quelques lignes, pour juger de l'époque du manuscrit qui le contient, soit en faisant imprimer le texte dans le même ordre qu'il s'y trouve, méritera peut-être et obtiendra sans doute quelque indulgence pour mon travail. La manière dont les mots et les lettres sont disposées dans les pages intitulées TEXTE DU MANUSCRIT, permettra aux personnes versées dans cette partie, de lire ce texte de la manière qui leur offrira un sens plus propre et plus clair.



.....

POÈME SUR BOECE.

TEXTE DU MANUSCRIT.

.....

Nos iove omne quan dius quenos estam degran
follia : per folledat parllam quar nonos membra per cui
uiuri esperam quinos soste tan qu'anper terra annam
equi nos pais que nomurem defam per cui saluesmes
perpur tan quell clamam.

Nos iove omne menam tamal iotent que us nono-
preza sis trada sōparent. senior nīpar. sill mena mala
ment ni lus uel laitré sis. fai falssa cramént.

V. 2. FOLLIA, FOLLEDAT. Ces mots viennent du verbe latin FAL-
LERE. Un des plus anciens traducteurs français rend ce passage du
psaume 118 :

ERRAVI sicut ovis quæ periit ;

par ces mots correspondants :

FOLEAT sicut oville que perit.

PSAUTIER DE CORBIE, ms. de la Bibl. du Roi.

FOLIE signifie évidemment ERREUR, FAUTE, dans cet article des
Établissements de saint Louis :

« Et tout einsinc qui apeleroit une fame putain ou laronesse ou d'aucune
autre FOLIE desloial, etc. »

ÉTABL. DE S. LOUIS, liv. I, ch. 146.

V. 7 et 9. MENAR vient vraisemblablement de MINARI, qui, outre

POÈME SUR BOECE.

TEXTE MIS EN ORDRE.

Nos jove omne, quandius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam,
Quar no nos membra per cui viuri esperam,
Qui nos soste, tan quan per terra annam,
E qui nos pais que no murem de fam, 5
Per cui salves n'esper, pur tan qu'ell clamam.

Nos jove omne menam ta mal jovent,
Que us non o preza, si s trada son parent,
Senor, ni par, si 'll mena malament,
Ni l'us vel l'aitre, si s fai fals sacrament; 10

Nous jeunes hommes, si longtemps que nous sommes,
De grande folie par erreur parlons,
Parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
Qui nous soutient, tant que par terre allons,
Et qui nous pâit afin que ne mourions de faim,
Par qui que je me sauvasse j'espère, en tant que l'invoquons.

Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
Que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
Seigneur, et pair, s'il le mène méchamment,
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment;

quant ofait mica nosén repent. enuvers deu nō fai
em̄dament

¶ nō es gaigre sipenedenzan. pren; disq; labresa
mica nō qua la té. que ēps lor for far ze sēpre fai
epsam̄ laisan. deu. logrant om̄ipotent; kil. mort. &
uius tot a inuit iam̄. eps. li satan son enso man-
dam̄; ses deu licencia ia. nō faran torm̄t;

Enfants. en dies. foren. ome. felló. mal ome foren.
a ora. sunt peior. uolg. iboecis metre quastiazo. au
uent là gent fazia en so sermo cre essen deu qui
sostenc passio.

le sens général **MENACER**, a signifié, dans un sens restreint et dé-
tourné, **CONDUIRE DEVANT**, **PROMETTRE**. Voyez Apulée, **MÉTAM.**
liv. III; Horace, **ÉPIT.**, l. I, ep. 8.

« Cumque **MINASSET** gregem ad interiora deserti. »

Exod. c. 3, v. 1.

On trouve aussi aux livres des **ROIS**, liv. 2, ch. 6, v. 3 :

« Oza autem et Abio filii Abinadab **MINABANT** plastrum novum. »

L'ancienne traduction française rend ainsi le latin :

« Si la mistrent sur un char nuvel, et Oza et Haio, ki furent fiz Aminadab,
la **MENÈRENT**. »

Il est permis de croire que **Ménage** ne dirait plus aujourd'hui
que de **MINARI** les Italiens ont fait **MENARE**; on voit que la langue
romane a fait usage de **MENAR**, et l'ancien français de **MENER**, avant
qu'il y eût des écrits de l'idiôme italien.

V. 21. **PEIOR**, pires. La langue française a deux mots syno-
nymes : **PIS**, contraction de **PEJUS**, et **PIRE**, contraction de **PEJOREM**.

Quant o fait, mica no s'en repent,
E ni vers deu non fai emendament.

Pro non es gaigre, si penedenza 'n pren;
Dis que l'a bresa, mica nonqua la te;
Que eps l'or forfarz, e sempre fai epsamen, 15
Laisan deu lo grant omnipotent
Ki'l mort et vius tot a in jutjamen :
Eps li satan son en so mandamen;
Ses deu licencia ja non faran torment.

Enfants, en dies foren ome fello; 20
Mal ome foren; a ora sunt peior.
Volg i Boecis metre quastiazo;
Auuent la gent, fazia en so sermo
Creessen deu qui sostenc passio.

Quand cela fait, mie ne s'en repent,
Et ni vers dieu ne fait amendement.

Profit n'est guères, si pénitence en prend;
Dit qu'il l'a prise, mie jamais la tient;
Vù que même à l'heure forfait, et toujours fait de même,
Laisant Dieu le grand tout-puissant
Qui les morts et vivants tout a en jugement :
Même les satans sont en son mandement;
Sans de dieu licence jamais ne feront tourment.

Enfants, jadis furent hommes félons;
Mauvais hommes furent; à l'heure sont pires.
Voulnt y Boece mettre correction;
Oyant le peuple, faisait en son discours
Qu'ils crussent dieu qui souffrit passion,

per lui aurién trastút redemcio mas molt sen penét
 quar non imes foiso. anz p eueia lo mesdren e
 preiso.

Donz fo boecis corps ag bo. epró cui tan amet
 torquator mallios. de sapiencia no fo trop nuallos.
 tant en retenc que detót non fo blos. tan bo essemple
 en laiset entre nos. no cuid que roma om de so saber
 fos.

Cóms fo de roma e ac tagran ualor. a prob mallio
 lo rei emperádor. el eral meler detota la onor detót
 lempiril tenien per senor mas duna. causa u nom
 a uia genzor. de sapiencia la pell auen doctor.

V. 29. TORQUATOR MALLIOS. Boece s'appelait ANICIUS, MANLIUS TORQUATUS, SEVERINUS, BOETHIUS. Son bisaïeul portait le nom de MANLIUS TORQUATUS; c'est ce bisaïeul que l'auteur du poëme désigne ici, ainsi qu'aux vers 35, 40 et 43.

V. 31. BLOS signifie VIDE, PRIVÉ; cette expression a été fournie par les langues du nord. Voy. IHRE, au mot BLOTT.

Dans WACHTER, BLOSSEN est traduit par SPOLIARE, PRIVARE.

On lit dans les lois des Lombards :

« Si casam cujuscumque BLUTAUERINT, aut res eorum tulerint. »

LEX LANGOBARD., lib. I, tit. 18, parag. 1.

Les troubadours avaient conservé ce mot, et s'en servaient sur-tout pour les choses morales :

Tro qu'el cors rest de l'anma BLOS.

PIERRE D'AUVERGNE : Chantarei pus.

Ab cor leyal e de tot enjanz BLOS.

RAYMOND DE MIRAVAIL ; Chans que non es.

Per lui aurien trastut redemcio. 25
 Mas molt s'en penet, quar non i mes foiso;
 Anz per eveia lo mesdren e preiso.

Donz fo Boecis; corps ag bo e pro,
 Cui tan amet Torquator Mallios;
 De sapiencia no fo trop nuallos; 30
 Tant en retenc que de tot non fo blos:
 Tan bo essemple en laiset entre nos,
 No cuid qu' e Roma om de so saber fos.

Coms fo de Roma, e ac ta gran valor
 Aprob Mallio lo rei emperador; 35
 El era 'l meler de tota la onor:
 De tot l'emperi 'l tenien per senor,
 Mas d'una causa u nom avia genzor;
 De sapiencia l'apellaven doctor.

Que par lui auraient trestous redemption.
 Mais beaucoup s'en peina, car n'y mit foison;
 Mais par envie le mirent en prison.

Seigneur fut Boece; corps eut bon et avantageux,
 Lequel tant aima Torquator Mallius;
 De sagesse ne fut beaucoup incapable;
 Tant en retint que de tout ne fut privé:
 Tant bon exemple en laissa entre nous,
 Ne cuide qu'en Rome homme de son savoir fût.

Consul fut de Rome, et eut tant grande valeur
 Auprès de Mallius le roi empereur;
 Il était le meilleur de toute la dignité:
 De tout l'empire le tenaient pour seigneur,
 Mais d'une chose un nom avait plus gentil;
 De sapience l'appelaient docteur.

Quan ueng la fis mallio torquator. donc uenc
boeci tagran dolors alcor. no cuud aprob altre dols
ldemor. morz fo mallios tor quator dunt eu dig. ec
uos e roma lemprador teiric. del fiel deu no uolg
auer amig.

No credét deu lo nostre creator per zo nol volg
boecis a senor. ni gens de lui no volg tener sonor.
eu lo chastia tabé ab so sermo. e teirix. col. tot emal.
sarazó. per grant cuea de lui volg far fello. fez u
breu faire. p grán decepcio. e de boeci escriure fez
lo nóm. e sil. tramét. e grecia la regio.

V. 44. ECVOs, d'ECCE VOS, HEC LO CAP, V. 116, formes indica-
tives que la langue française rend par VOICI, VOILA. La langue
latine disait ECQUIS, ECQUANDO, ECCUM, ECCILLUM, ECCISTUM, etc.

V. 44. L'EMPERADOR TEIRIC, THÉODORIC. Il était fils de Théo-
demir, second roi des Ostrogoths. L'empereur Zénon l'adopta
pour son fils d'armes, et, l'an 489, l'envoya en Italie pour faire
la guerre à Odoacre; Théodoric vainqueur fit périr Odoacre, et
régna lui-même sur l'Italie. L'empereur Zénon eut la faiblesse
d'approuver le titre que cet usurpateur s'était arrogé.

V. 45. DEL FIEL DEU; j'ai traduit : du VRAI dieu. FIEL, de *fide-
lem*, a conservé, dans d'autres langues, le sens qu'il a ici. La lit-
térature portugaise possède une ancienne version du Nouveau
Testament dont le titre est :

« De nosso FIEL senhor salvador e redemtor Jesu Christo. »

MEMORIAS de Litt. portug., t. VII, p. 48.

Quan veng la fis Mallio Torquator, 40
 Donc veng Boeci ta gran dolors al cor,
 No cuid aprob altre dols li demor.
 Morz fo Mallios Torquator dunt eu dig :
 Ecvos e Roma l'emperador Teiric ;
 Del fiel deu no volg aver amig. 45

No credet deu lo nostre creator ;
 per zo no 'l volg Boecis a senor,
 Ni gens de lui no volg tener s'onor.
 Eu lo chastia ta be ab so sermo,
 E Teirix col tot e mal sa razo : 50
 Per grant evea de lui volg far fello.
 Fez u breu faire per gran decepcio,
 E de Boeci escriure fez lo nom ;
 E si 'l tramet e Grecia la regio :

Quand vint la fin de Mallius Torquator,
 Alors vint à Boece tant grande douleur au cœur,
 Je ne crois qu'après autre deuil lui demeure.
 Mort fut Mallius Torquator dont je dis :
 Voici en Rome l'empereur Théodoric ;
 Du vrai dieu ne voulut avoir ami.

Il ne crut pas Dieu le notre créateur ;
 Pour cela ne le voulut Boece à seigneur,
 Ni point de lui ne voulut tenir sa dignité.
 Il l'enseigne si bien avec son discours,
 Et Théodoric accueille tout en mal sa raison :
 Par grande envie de lui voulut faire félon.
 Fit un bref faire par grande tromperie,
 Et de Boece écrire fit le nom ;
 Et ainsi le transmit en de Grèce la région :

de part boeci. lor manda tal raizó. que passen mar
guarnit de contencó. eu lor redra roma. p traazo.
lo sént teiric. miga no fo de bo. fez sos mes segre
silz fez metre epreso.

El capitoli len dema al dia clar. lai o solien. las
altras leis iutiar lai veng loreis sa fel nia menár lai
fo boecis eforen. i. soi par. loreis lo pres de felnia
reptar. quel trametia. los breus ultra la mar. a óbs
los gréx roma uoia tradár. pero boeci anc no uenc
epesat. sál él enestánt. e cudet sen saluar. lom. nol
laiset a saluament annár.

V. 55. DE PART BOECI. Voilà la préposition DE supprimée entre
le mot PART et le nom de la personne ; forme qui s'est conservée
dans la langue française, dans la locution : DE PAR LE ROI.

V. 64. REPTAR, ACCUSER. Ce mot qui vient vraisemblablement
du latin REPTARE a été employé dans la basse latinité : on disait
également REPTARE, RECTARE, RETTARE, RETARE.

Les troubadours s'en servirent :

Mas per so'l fatz qu'ill crozat vau REPTAN.

BERTRAND DE BORN : ARA sai.

Vostre REPTARS m'es sabors.

BERTRAND DE BORN : S' abril e fuelhas.

L'ancien idiôme français conserva long-temps ce mot :

« Ne nuls ne lait sun hum de li partir, pus que il es RETE. »

LOIS de Guillaume le Conquéant, art. 47.

Faus iert il, mes de faussete

Ne l'eust il jamais RETE.

ROMAN DE LA ROSE, v. 12330.

Ce mot est encore en usage dans la langue espagnole.

De part Boeci lor manda tal raizo : 55
 Que passen mar guarnit de contenco ;
 Eu lor redra Roma per traazo.
 Lo sent Teiric miga no fo de bo.
 Fez sos mes segre ; si 'lz fez metre e preso.

El Capitoli lendema, al dia clar, 60
 Lai o solien las altras leis jutjar,
 Lai veng lo reis sa felnia menar.
 Lai fo Boecis, e foren i soi par.
 Lo reis lo pres de felnia reptar ;
 Qu' el trametia los breus ultra la mar, 65
 A obs los Grex Roma volia tradar:
 Pero Boeci anc no venc e pesat ;
 Sal el en estant, e cuidet s' en salvar ;
 L' om no 'l laiset a salvament annar.

De part Boece leur mande telle raison :
 Qu'ils passent mer munis de guerre ;
 Il leur rendra Rome par trahison.
 Le sentiment de Théodoric mie ne fut de bon.
 Il fit ses messagers suivre ; si les fit mettre en prison.

Au Capitole le lendemain, au jour clair,
 Là où soulaient les autres procès juger,
 Là vint le roi sa félonie mener.
 Là fut Boèce, et furent y ses pairs.
 Le roi l'entreprit de félonie accuser ;
 Qu'il transmettait les lettres outre la mer,
 Au profit des Grecs Rome voulait livrer.
 Pourtant à Boece onc ne vint en penser ;
 Se lève lui en séant, et pensa s'en sauver ;
 L'on ne le laissa à sauvement aller.

cil l'halíren quel solient auudar. fez lo lor. eis esa charcer gitar.

Ec uos boeci. cadegut e nafán. e granz le denas qui lestán apesant. reclama deu decél lo rei logrant. dñe pater e tem fiaueu tant. e cui marce tuit peccador estánt. las mias musas qui ant p'dut lor. cánt. de sapiencia añaua eu dítan. plor tota dia faz cosdumna de fant. tuit a plorár repairen mei talant.

Dñe pater tu quim sols go er nar. e tem solí eu atóz dias fiar. tum fezíst tánt egran. ríquezá stár.

V. 83. RIQUEZA, PUISSANCE. RICH a signifié PRINCE, CHEF, PUISSANT, avant de signifier RICHE. Il est vraisemblable que la terminaison RIX, dans les noms gaulois *AMBIORIX*, *VERCINGETORIX*, etc., désignait l'autorité, la force, comme RIC les a ensuite désignées dans les noms d'*ALARIC*, *THÉODORIC*, *CHILPERIC**, etc.

Fortunat le dit expressément :

Chilperice potens, si interpres barbarus extet,
Adjutor fortis hoc quoque nomen habes.

FORTUNAT, liv. 9.

Les lois d'Alphonse X, part. 4, tit. 25, portent :

« Ricos omes, segund costumbre de Espanha, son llamados los que, en las otras tierras, dizen CONDES O BARONES. »

Les troubadours et les trouvères ont employé RIC dans l'acception de PUISSANT :

Miels saup Lozoic deslívrrar
Guillelmes, e'l fes RIC secors.

BERTRAND DE BORN FILS ; QUAN VEI LO TEMPS.

(*) Voyez : WACHTER, v° REICH ; IHBE, v° REKE.

Cil li faliren qu'el solient ajudar ; 70
 Fez lo lo reis e sa charcer gitar.

Ecvos Boeci cadegut en afan
 E granz ledenas qui l'estan a pesant ;
 Reclama deu del cel , lo rei , lo grant :

« Domne pater , e te m fiav' eu tant , 75

« E cui marce tuit peccador estant ,
 « Las mias musas qui ant perdut lor cant

« De sapiencia anava eu ditan ;

« Plor tota dia , faz cosdumna d'efant ;

« Tuit a plorar repairen mei talant. 80

« Domne pater , tu qui m sols goernar ,

« E te m soli' eu a toz dias fiar ,

« Tu m fezist tant e gran riquesa star.

Ceux lui manquèrent qui le soulaient aider ;
 Fit le le roi en sa chartre jeter.

Voici Boece tombé en chagrin

Et grandes misères qui lui sont à pesanteur ;

Il réclame dieu du ciel , le roi , le grand :

« Seigneur père , en toi me fais je tant ,

« En de qui la merci tous pécheurs sont ,

« Les miennes muses qui ont perdu leur chant

« De sagesse allais je dictant ;

« Je pleure tout le jour , je fais coutume d'enfant ;

« Tous à pleurer reviennent mes desirs.

« Seigneur père , toi qui me soules gouverner ,

« En toi me soulais je à tous jours fier ,

« Tu me fis tant en grande puissanc être.

detota roma lemperi aig amandar. los sauis omes en
 soli adornár. de la iusticia que grant. áig amandar.
 not seruic. bé nolā volguist laisar. p. auzóm fás
 e chaitueza star. non. ái que prenga neno pósq re
 donar. ni nóit. ni dia. no fáz que mal pensar. tuit
 mei talant re pairen aplorar.

Hanc no fo óm ta gran uertut agues. quisapiencia
 compenre pogues. pero boecis non fó de tot mespres.
 anc non vist ú. quitant en retegues. la íniz elas carcens
 oél iaxia prés. la inz cōtáva. del tēporal cū es. de
 sól. eluna cél. e terra. már. cū es.

V. 91. REPAIREN, REVIENNENT, RETOURNENT. La basse latinité
 avait le mot REPATRIARE, REPARARE dans le même sens. La Glose
 d'Isidore porte :

« REPATRIAT, ad patriam redit. »

Jean de Garlande dans ses synonymes :

« REPATRIO, remeo, remetior atque revertor. »

Les troubadours s'en servaient :

C' aissi com la rosa e 'l glais

Genso quan REPAIRA l'estius.

RAIMOND DE MIRAVAL ; Entre dos volers.

Les anciens écrivains français l'avaient aussi adopté :

Qu'ele disoit : Mult seroie esjoie

Se REPERIEZ.

GILLES LE VINIERS.

AU REPAIRIER que je fis de Provence

S'esmut mon cuer un petit de chanter.

PERAIN D'ANGECORT.

« De tota Roma l'emperi aig a mandar ;
 « Los savis omes en soli' adornar 85
 « De la justícia que grant aig a mandar ;
 « no t servic be , no la m volguist laisar :
 « Per aizo m fas e chaitiveza star.
 « Non ai que prenga , ne no posg re donar ;
 « Ni noit ni dia no faz que mal pensar ; 90
 « Tuit mei talant repairen a plorar. »

Hanc no fo om , ta gran vertut agues ,
 Qui sapiencia compenre pogues :
 Pero Boecis non fo de tot mespres ;
 Anc non vist u qui tant en retegues. 95
 Lainz e las carcens o el jaxia pres ,
 Lainz contava del temporal , cum es ,
 De sol e luna , cel e terra , mar , cum es.

« De toute Rome l'empire j'eus à régler ;
 « Les sages hommes en soulais orner
 « De la justice que grande j'eus à régler ;
 « Je ne te servis bien , ne la me voulus laisser :
 « Pour cela me fais en captivité être.
 « Je n'ai que je prenne , ni ne puis rien donner ;
 « Ni nuit ni jour je ne fais que mal penser ;
 « Tous mes desirs reviennent à pleurer. »

Jamais ne fut homme , tant grande vertu il eût ,
 Qui sagesse comprendre pût :
 Pourtant Boece ne fut de tout ignorant ;
 Jamais ne vis un qui tant en retint.
 Là-dedans en les prisons où il gissait pris ,
 Là-dedans contaït du temporel , comme est ,
 De soleil et lune , ciel et terre , mer , comme est.

Nos emolz libres o trobam legen. dis o boecis esso
 gran marriment. quant ela carcer auial cor dolent.
 molt uál lo bés que lom fai eiovent. com el és uélz
 qui pois lo sosté. quan ue a lóra quel còrps li. uái
 franén. p be qua fait. deus assapart lo te.

Nos de molz omnes nos oauem ueút. om per uel
 tát non á lo pel chanut. o es eferms o á. afan agút.
 cellu uai bé qui tra mal e iouént. e cū es uelz donc
 estai bona ment. deus amés elú so chastiamént. mas
 quant es ioues & á onór molt gránt. et euers deu no
 torna so talant.

V. I I I. CHASTIAMENT, ENSEIGNEMENT. On a vu au vers 49 CHAS-
 TIA, ENSEIGNE, de CASTIGAR latin, qui du sens de CORRIGER, RE-
 PRENDRE s'est étendu au sens d'ENSEIGNER, INSTRUIRE.

L'ancienne langue française disait CASTOIEMENT POUR INSTRU-
 CTION. LE CASTOIEMENT D'UN PÈRE A SON FILS, ouvrage d'un auteur
 arabe*, traduit en latin par le juif Pierre Alphonse, et mis ensuite
 en vers français, n'est autre chose qu'une suite d'avis et d'ensei-
 gnements qui résultent de divers récits :

Li peres son fill CHASTIOIT,
 Sen e savoir li aprenoit.

LE CASTOIEMENT, v. 1 et 2.

L'ancien espagnol employait ce mot dans la même acception :

CASTIGAR los he como avtan a far.

POEMA DEL CÍD, v. 229.

(*) Son ouvrage fut traduit en latin, au commencement du XII^e siècle, sous le titre de DIS
 CIPLINA CLEICALIS, que les Trouvères traduisirent en français dans le siècle suivant.

« Nos, e molz libres, o trobam legen,
 Dis o Boecis, e sso gran marriment 100
 Quant e la carcer avia l' cor dolent,
 « Molt val lo bes que l' om fai e jovent,
 « Com el es velz, qui pois lo soste :
 « Quan ve a l' ora qu' el corps li vai franen,
 « Per be qu' a fait, deus a ssa part lo te. 105

« Nos de molz omnes nos o avem veut,
 « Om per veltat non a lo pel chanut :
 « O es eferms, o a afan agut.
 « Cellui vai be qui tra mal e jovent,
 « E, cum es velz, donc estai bonament; 110
 « Deus a mes e lui so chastiamment :
 « Mas, quant es joves et a onor molt grant,
 « Et evers deu no torna so talant,

« Nous, en plusieurs livres, ceci trouvons en lisant,
 Dit cela Boece, en sa grande douleur
 Quant en la prison avait le cœur dolent,
 « Beaucoup vaut le bien que l'homme fait en jeunesse,
 « Comme il est vieux, qui puis le soutient :
 « Quand vient à l'heure que le corps lui va se brisant,
 « Pour le bien qu'il a fait, Dieu à sa part le tient.

« Nous de moultz hommes nous cela avons vû,
 « Homme par vieillesse n'a le poil blanc :
 « Ou est infirme, ou a chagrin eu.
 « Celui-là va bien qui traîne malheur en jeunesse,
 « Et, comme est vieux, alors est bonement;
 « Dieu a mis en lui son enseignement :
 « Mais, quand est jeune et a honneur très grand,
 « Et envers Dieu ne tourne son desir,

cū el es uelz. uai sonors descaptán. quant se re-
guarda nón á netan ne quant. la pélz li rúa héc
lo kapte tremblánt. morir uolría e és e gran masánt.
tras tota dia uai la mórt recla mán. ella nol prén ne
nol en fai sem blant.

Dréz es e bés que lom e deu. sespér. mas non es
bés ques fi e son auér. ta mala fénulz om no pót
ueder. lom la almá miga no la al ser. cū lus lopért
aláltre ué tener. e. la mórz á epsa ment mala fé.
lom ue u ome quaitiu e dolént. o és maláptes o ál tre
prés loté. nō á. auér ni amic ni parent.

V. 117. MASANT, TROUBLE, ÉBRANLEMENT. En espagnol il a
conservé une acception qui indique la tristesse. Les troubadours
l'ont employé dans le sens de TROUBLE, GUERRE.

Vim jurar sobre sans
Guerr'e MASSANS.

RAMBAUD DE VAQUIRAS : Leu sonet.

Trescas e MASSANS,
Guerra e tribols.

BERTRAND DE BORN : Anc no us poc.

V. 127. MALAPTES, MALADE, du latin MALE APTUS. Le p a été
dans la suite changé en u :

Tot hom cui fai velhez'e MALAUTIA
Remaner sai, deu donar son argent.

PONS DE CAPDUEIL : Er nos sia.

Il est à remarquer que ce MALE APTUS, MALAPTES primitif a
influé sur des expressions françaises analogues : MAL DISPOSÉ,
INDISPOSÉ, INCOMMODÉ, qui sont les synonymes de MALE APTUS.

« Cum el es velz, vai s'onors descaptan ;
 « Quant se riguarda, non a ne tan ne quant ; 115
 « La pelz li rua, hec lo kap te tremblant :
 « Morir volria, e es e gran masant.
 « Trastota dia vai la mort reclaman.
 « Ella no l' pren, ne no l' en fai semblant.

« Drez es e bes que l'om e deu s'esper, 120
 « Mas non es bes que s'fi'e son aver.
 « Ta mala fe nulz om no pot veder,
 « L'om l'a al ma, miga no l'a al ser ;
 « Cum l'us lo pert, a l'altre ve tener.
 « E la morz a epsament mala fe : 125
 « L'om ve u ome quaitiu e dolent ;
 « O es malaptes, o altre pres lo te ;
 « Non a aver ni amic ni parent.

« Comme il est vieux, va son honneur diminuant ;
 « Quand il se regarde, il n'a ni tant ni quant ;
 « La peau lui ride, voici le chef tient tremblant :
 « Mourir voudrait, et est en grand trouble.
 « Trestout jour va la mort réclamant.
 « Elle ne le prend, ni ne lui en fait semblant.

« Droit est et bien que l'homme en Dieu s'attende,
 « Mais n'est bien qu'il se fie en son avoir.
 « Tant mauvaise confiance nul homme ne peut voir,
 « L'on l'a au matin, mie ne l'a au soir ;
 « Comme l'un le perd, à l'autre voit tenir.
 « Et la mort a mèmement mauvaise foi :
 « L'on voit un homme chétif et dolent ;
 « Ou est malade, ou autre chose pris le tient ;
 « Il n'a avoir ni ami ni parent.

e dunc apella mort ta dolza ment. crida e úcha. morz
amé quar no ués. ellas fén sor da gens. alui non aténd.
quant menz sen guar da no sá p mot quanlos prent.

Si cū. la nibles cobrel iórn lobe má. sico bre auérs
lo cór al xristiá qui tant i pessa que ál no fara ia. e
deu nos fia nideus elíu enomá. quan se reguarda
peró res nol rema.

Molt fort blasmaua boecis sós amígs. qui lui lau-
dáuen deréer euz dias antíx. quel era cóms molt
onraz erix. et euers deu éra tot sos afix. molt lo lau-
dauen e amic eparent.

V. 130. UCHA. Dans la basse latinité, on employait le mot HUC-
CIARE POUR APPELER, CRIER :

« Nos vidimus testantes in omnibus HUCCIANDO truncato mantildo Odorius
comparatus, etc. » CAPIT. REG. FR. APPEND., n° 50.

L'ancien français l'avait conservé :

De son cheval le trébuche;

Li paiens crie et brait et HUCHE.

PARTENOPEX DE BLOIS.

UCHAR vient peut-être de VOCARE. On lit dans les lois de Guil-
laume-le-Conquérant, art. 25 :

« Ne VOCHERE mie son segnor. »

V. 131. L'auteur a eu sans doute en vue ces vers de Boèce :

Ehen ! quàm surdà miseròs avertitur aure,

Et flentes oculos claudere sæva negat !

DE CONSOLAT. lib. I.

V. 138 :

Quid me felicem toties jactastis, amici ?

DE CONSOLAT. lib. I.

« E dunc apel la mort ta dolzament,
 « Crida e ucha : morz, a me quar no ves? 130
 « Ella s fen sorda, gens a lui non atend;
 « Quant menz s'en guarda, no sap mot quan lo s prent.

« Si cum la nibles obr' el jorn lo bé ma,
 « Si cobre avers lo cor al xristia
 « Qui tant i pessa que al no fara ja; 135
 « E deu no s fia, ni deus e lui, e no ma:
 « Quan se reguarda, pero res no 'l rema.»

Molt fort blasmava Boecis sos amigs
 Qui lui laudaven dereer euz dias antix
 Qu' el era coms, molt onraz e rix, 140
 Et evers deu era tot sos afix:
 Molt lo laudaven e amic e parent

« Et alors appelle la mort si doucement,
 « Crie et invoque : mort, à moi pourquoi ne viens?
 « Elle se feint sourde, point à lui ne fait attention;
 « Quand moins il s'en garde, ne sait mot quand lui elle prend.

« Comme le brouillard couvre le jour le bien matin,
 « Ainsi couvre richesse le cœur au chrétien
 « Qui tant y pense que autre ne fera jamais;
 « En Dieu ne se fie, ni Dieu en lui, et il ne le mande :
 « Quand se regarde, pourtant rien ne lui reste.»

Moult fort blâmait Boece ses amis
 Qui le louaient jadis aux jours anciens
 Qu'il était consul, moult honoré et riche,
 Et envers Dieu était tout son attachement :
 Moult le louaient et amis et parents

cab da mrideu se tenia for ment. pero boecis trastuz
 los en desmént. nos es acsi cū ana uen dicent. cel
 non es bós que a frebla scala sté. qui tota ora sempre
 uai chaden. a quel qui la non estai fermament. e
 quals es lom qui a ferma schalas té.

Bos xristias qui cre pfeita ment. deu lapaterna
 lorei omnipotent. & en ihu que ac tán bo talent.
 chi nos redéms. deso sang dolza ment. e sc̄m s̄pm
 qui ebos omes desend. que quel corps faca eu li
 uai larma dozén. bos cristians qui aital eschala ste.
 cel non quaira ia pnegu torment.

V. 143. DAMRI DEU ; SEIGNEUR DIEU. On a vu aux vers 75 et
 81, DOMNE PATER ; ces contractions du mot latin DOMINUS, DOMINE
 étaient familières dans la basse latinité. L'auteur du Grécisme,
 cité par Ducange, avait proposé de ne pas s'en servir à l'égard du
 seigneur céleste :

Cœlestem DOMINUM, terrestrem dicito DOMNUM.

Mais on employa ordinairement DOM, DAM, DAME au-devant du
 mot DIEU, DEX, DE, etc.

Cil DAME DE qui fist air, feu, terre, mer.

RUTEBOEF.

Miracles fit DAMES DEX par lui.

ROMAN de Garin.

Ce mot DAME est resté dans le langage populaire comme excla-
 mation :

Oh ! DAME ! on ne court pas deux lièvres à la fois.

RACINE, les Plaideurs.

C'ab damri deu se tenia forment.
 Pero Boecis trastuz los en desment;
 No s'es acsi, cum anaven dicent. 145
 Cel non es bos que a frebla scala s te,
 Qui tota ora sempre vai chaden,
 Aquel qui la non estai fermament.
 E quals es l'om qui a ferma schala s te?

Bos xristias qui cre perfektament 150
 Deu la paterna lo rei omnipotent,
 Et en Jhesu que ac tan bo talent,
 Chi nos redems de so sang dolzament,
 E sanctum spiritum qui e bos omes desend,
 Que qu'el corps faca, eu li vai l'arma dozen : 155
 Bos cristians, qui aital eschala s te,
 Cel no quaira ja per negu torment.

De ce qu'avec seigneur Dieu se tenait fortement.
 Pourtant Boece trestous les en dément;
 Non cela est ainsi, comme allaient disant.
 Celui-là n'est bon qui à faible échelle se tient,
 Qui à toute heure toujours va tombant,
 Celui qui là n'est fermement.
 Et quel est l'homme qui à ferme échelle se tient?

Bon chrétien qui croit parfaitement
 De Dieu la paternité le roi tout-puissant,
 Et en Jésus qui eut tant bonne volonté,
 Qui nous racheta de son sang doucement,
 Et saint esprit qui en bons hommes descend,
 Quoi que le corps fasse, il lui va l'ame enseignant :
 Bon chrétien, qui à telle échelle se tient,
 Celui-là ne cheoira jamais pour nul tourment.

Cū iáz boecis epéna charceral. plan se sos dols
 e sos menuz pecaz. dúna donzélla fo lainz uisitaz.
 fillas al rei qui a gran poestat. ellas ta bella reluzént
 lo palaz. lo mas oíntra inz es granz claritaz. ia no es
 óbs fox issia alumnaz. ueder ent pót lom p qua-
 ranta ciptáz. qual orasuol petitas fai asáz. cū ella
 sauca cel a del cap polsát. quant be se dreca lo cel a
 ptusat. é ue lainz tota la maíestat.

Bellas la domna el uís a tant preclár. da uan souís
 nulz om nos pot celar. ne éps li omne qui sun ultra
 la már

V. 160. « Hæc dùm tacitus mecum ipse reputarem , querimoniamque lacrymabilem styli officio designarem , adstitisse mihi suprà verticem visa est mulier reverendi admodùm vultûs , oculis ardentibus et ultrà communem hominum valentiam perspicacibus ; colore vivido , atque inexhausti vigoris , quamvis ita ævi plena foret ut nullo modo nostræ crederetur ætatis ; statura discretionis ambiguae : nam nunc quidem ad communem sese hominum mensuram cohibebat , nunc verò pulsare cœlum summi verticis cacumine videbatur ; quæ cùm caput altiùs extulisset , ipsum etiam cœlum penetrabat , respicientiumque hominum frustrabatur intutum. »

DE CONSOLAT. , lib. I.

V. 168. PERTUSAT , de PERTUSUS , participe passé de PERTENDERE . La basse latinité a employé PERTUSARE pour PERCER , et PERTUSUS pour TROU , OUVERTURE , PERTUIS .

E tu qu'estas cum fan rat en PERTUS.

BERTRAND DE BORN : Er toimat m'er.

Un ancien auteur français a dit de l'amour :

Ele fait plaie sans PERTUS.

PIRAMUS ET THISBÉ.

Cum jaz Boecis e pena charceral,
 Plan se sos dols e sos menuz pecaz :
 D'una donzella fo lainz visitaz ; 160
 Filla 's al rei qui a gran poestat :
 Ella 's ta bella reluz ent lo palaz ;
 Lo mas o intra inz es granz claritaz ;
 Ja no es obs fox i ssia alumnaz ;
 Veder ent pot l' om per quaranta ciptaz ; 165
 Qual ora s vol , petita s fai asaz :
 Cum ella s'auca , cel a del cap polsat ;
 Quant be se dreca , lo cel a pertusat ,
 E ve lainz tota la majestat .

Bella 's la domna , e 'l vis a tant preclar 170
 Davan so vis nulz om no s pot celar ;
 Ne eps li omne qui sun ultra la mar

Comme git Boece en peine de chartre ,
 Plaint à soi ses fautes et ses menus péchés :
 D'une demoiselle fut léans visité ;
 Fille est au roi qui a grand pouvoir :
 Elle est si belle que reluit au-dedans le palais ;
 La maison où entre dedans est grande clarté ;
 Jamais n'est besoin que feu y soit allumé ;
 Voir dedans peut l'on par quarante cités ;
 A quelle heure elle veut , petite se fait assez :
 Comme elle se hausse , le ciel a du chef frappé ;
 Quand bien se dresse , le ciel a percé ,
 Et voit léans toute la majesté .

Belle est la dame , et le visage a si brillant
 Que devant son visage nul homme ne se peut celer ;
 Ni même les hommes qui sont outre la mer

no potdèn tant elor cors cobeetár. quella detot no
uea lor pessar. qui eleis se fia morz noles a doptar.

Bellas la domna mas molt es de longs dias. nos pot
rascúndre nulz om denant sous hanc nouist omne
ta grant onor agues. sil forféz tan dont ellas rangurés.
sos corps ni sanma miga perrén guarís quoras
ques uol sená lo corps aucís. epois met larma enefférn
el somsis. tal li cománda qui tot dias la brís. ellas
mét éss ma tén las cláus deparadis. quoras ques uol
laínz cól sos amigs.

Bél sún si drap no sái nōnar lo fil. mas molt
pforen de bón ede sobtil.

V. 180 et 182. ANMA, ARMA. L'ancien français a dit aussi ANME :
Le psaume 103 qui commence par ces mots :

« Benedic, anima mea, domino. »

est traduit dans le ms. du psautier de Corbie par ceux-ci :

« Beneis, la meie ANME, al seigneur. »

Les troubadours ont préféré ARMA à cause de l'euphonie :

Ben es fols qui l'ARM' ublida

Per aquesta mortal vida.

BARTHELEMI ZIORGI : Jesu Christ.

Enfin on supprima et l'N et l'R.

V. 186. « Vestes erant tenuissimis filis, subtili artificio, indissolubilique
materiâ perfectæ ; quas, uti post eâdem prodente cognovi, suis ipsa manibus
texuerat : quarumque speciem, veluti fumosas solet imagines, caligo quædam
neglectæ vetustatis obduxerat. »

DE CONSOLAT., lib. I.

No potden tant e lor cors cobeetar
 Qu'ella de tot no vea lor pessar :
 Qui e leis se fia , morz no l'es a doptar. 175

Bella 's la domna , mas molt es de longs dias ;
 No s pot rascundre nulz hom denant so vis.
 Hanc no vist omne , ta grant onor agues ,
 Si 'l forzez tan dont ella s gures ,
 Sos corps ni s'anna miga per ren guaris ; 180
 Quoras que s vol , s'en a lo corps aucis ,
 E pois met l'arma en effern el somsis.
 Tal li comanda qui tot dias la bris.
 Ella smetessma ten las claus de paradis ,
 Quoras que s vol , lainz col sos amigs. 185

Bel sun si drap , no sai nomnar lo fil ,
 Mas molt perforen de bon e de sobtil ;

Ne peuvent tant en leurs cœurs convoiter
 Qu'elle de tout ne voie leur penser :
 Qui en elle se fie , mort ne lui est à redouter.

Belle est la dame , mais beaucoup est de longs jours ;
 Ne se peut cacher nul homme devant son visage.
 Onc ne vis homme , tant grand honneur il eût ,
 S'il forfait tant dont elle se fâchât ,
 Que son corps et son ame mie pour rien guérit ;
 Alors qu'elle vent , elle en a le corps occis ,
 Et puis met l'ame en enfer au profond.
 Tel l'invoque qui toujours l'outrage.
 Elle-même tient les clefs de paradis ,
 Alors qu'elle vent , léans accueille ses amis.

Beaux sont ses habits , ne sais désigner le fil ,
 Mais moult furent de bon et de délié ;

ella se féz. anz auia plus de mil. tán no son uél
míga lór préz auíl.

Ella me desma tels& souestimént. que negus óm
no pót desfar nei enz. pur luña fremna qui uert la
terra pent. no comprari om ab míl huras dargént.
ella ab boeci parlét ta dolza ment. molt me derramen
donzellét de iovent. que zo esperen q; faza alor
talén. primas me ámen pois me uan aissent. la mia
mort ta mal uan deperdén.

Bél sun hidrap que la domna uestít. de caritat e de
fe sun bastít. il sun ta bél e tablanc e ta quandi.

V. 193. COMPRARI' OM. COMPRAR signifie ACHETER, du verbe latin
COMPARARE, formé du verbe PARARE, ACQUÉRIR, et de la préposi-
tion CUM, AVEC. Les troubadours s'en servaient souvent :

Quar messorguier son COMPRAN e vendén.

PONS DE LA GARDE ; D'un sirventes.

L'ancien français faisait aussi usage de ce mot :

Joie qui a si courte durée,

Après est si cher COMPARÉE.

HÉLINAND.

Ce mot s'est conservé dans l'italien, l'espagnol et le portugais.

V. 201. BLANC. Procope, de la guerre des Goths, liv. 1^{er}, ch. 18,
dit, en parlant d'un cheval blanc : « Les Grecs appellent ce cheval
φάλιον, et les barbares l'appellent βάλαν. »

Mento e gola e peitrina,

BLANCA co neus ni flor d'espina.

ARNAUD DE MARUEIL : Dona genser.

Qu'en vostr'amor me trobaretz tot BLANC.

ARNAUD DANIEL : Si m fots amots.

V. 201. QUANDI de CANDIDUS.

Ella se fez, anz avia plus de mil ;
Tan no son vel , miga lor prez avil.

Ella medesma telset so vestiment 190

Que negus om no pot desfar neienz.
Pur l' una fremna qui vert la terra pent
No comprari' om ab mil liuras d' argent.

Ella ab Boeci parlet ta dolzament ;
Molt mederramen donzellet de jovent : 195

« Que zo esperen que faza a lor talen ,
« Primas me amen , pois me van aissent.
« La mi' amor tta mal van deperden. »

Bel sun li drap que la domna vestit :
De caritat e de fe sun bastit ; 200

Il sun ta bel e ta blanc e ta quandi ;

Elle se les fit , mais avait plus de mille ;
Tant ne sont vieux , mie leur prix baisse.

Elle-même tissu son vêtement
Tellement que nul homme ne peut défaire rien.
Pourtant l'une frange qui vers la terre pend
N'achèterait-on avec mille livres d'argent.
Elle avec Boece parla si doucement ;
Moult modérément causa de jeunesse :
« Qui cela espèrent que je fasse à leur desir ,
« D'abord m'aiment , puis me vont haissant.
« La mienne amour tant mal vont perdant. »

Beaux sont les habits que la dame vêtit :
De charité et de foi sont bâtis ;
Ils sont si beaux et si blancs et si brillants ;

tant a boecis lous esuanuit. que el zo pensa ué
sien amosit.

El uestiment en lor qui es représ. de sóz aua
escript ú pei .II. grezesc. zo signífica la uita qui en
ter es. sobre laschápla escript aua ú tei Θ grezesc.
zo signífica de cél la dreita léi. antrellas doas depent
sun les chaló. daur nosun gés mas nuallor nosun.
p aqui monten cent miri auzello. al quant sen tór-
nen aual arrenso. mas cil qui poden montar al Θ al
cor. enepa lora se sun daltra color. abla donzella
pois an molt gran amor.

V. 205. « Harum in extremo margine Π, in supremo vero Θ legebatur
intextum; atque inter utrasque litteras, scalarum in modum, gradus quidam
insigniti videbantur, quibus ab inferiore ad superius elementum erat adscen-
sus. »
DE CONSOLAT., lib. I.

V. 210. NUALLOR, comparatif de NUALLOS, qu'on trouve au
vers 30, vient de NON VALENS, en roman NO UALEN, NE VALANT,
VAURIEN, MÉCHANT. Les troubadours avaient même le verbe que
ce mot pouvait fournir :

MOS CORS NO S'ANUALHA.

PEYROLS : Manta gens.

L'ancien idiôme français avait pareillement adopté cette expres-
sion.

On lit dans la Vulgate : Rois, liv. 3, chap. 16 :

« Operatus est NEQUITER. »

L'ancien traducteur des livres des Rois s'est exprimé en ces
termes :

« Uvered... asez NUALZ. »

Tant a Boecis lo vis esvanuit
Que el zo pensa uel sien amosit.

El vestiment, en l'or qui es repres,
Desoz avia escript un Π grezesc : 205
Zo signifiga la vita qui enter'es.
Sobre la schapla escript avia u tei Θ grezesc :
Zo signifiga de cel la dreita lei.
Antr' ellas doas depent sun l'eschalo ;
D'aur no sun ges, mas nuallor no sun : 210
Per aqui monten cent miri auzello ;
Alquant s'en tornen aval arrenso :
Mas cil qui poden montar al Θ al cor,
En epsa l'ora se sun d'altra color ;
Ab la donzella pois an molt gran amor. 215

Tant a Boece le visage ébloui
Qu'il cela pense que ses yeux soient éteints.

Le vêtement, dans le bord qui est replié,
Dessous avait écrit un Π grec :
Cela signifie la vie qui entière est.
Sur la chape écrit avait un Θ grec :
Cela signifie du ciel la droite loi.
Entre elles deux dépeints sont les échelons ;
D'or ne sont point, mais moins valant ne sont :
Par là montent cent mille oisillons ;
Quelques-uns s'en retournent à bas en arrière :
Mais ceux qui peuvent monter au Θ au cœur,
En la même heure ils sont d'autre couleur ;
Avec la demoiselle puis ont moult grand amour.

Cals es laschala de que sun li degra. fait sun dalmósna efe ecaritát. contra felnia sunt fait de gran bontat. contra per úiri. de bona feeltat. contra uaricia sun fait de largetát. contra tristicia s̄ fait dalegretat. contra menzóngá s̄ fait de ueritat. contra luxuria s̄ fait de castitat. contra supbia s̄ fait du militat. quascus bos óm si fái loso de gra. cal sun li auzil qui sun al tei montat. quíelascála ta ben án lor degreas. zó sun bo nómne qui an redems lor peccaz. qui tan se fien es̄ca trinitat. donór terrestri non an grán cobeetat.

V. 118. FELNIA, ici opposé à BONTÉ, signifie MÉCHANCETÉ. La basse latinité employa les mots FELO, FELONIA, en ce sens :

« Non tibi sit cura, rex, quæ tibi referunt illi FELONES atque ignobiles. »
CAPIT. CAROL. CALV., tit. 23, cap. ult.

Les troubadours les avaient adoptés :

Roma, per aver

Faitz manta FELLONIA.

GUILLAUME FIGUIERAS : Sirventes.

Qu'ieu non o cre ni m semblatz tan FELONA.

BÉRENGER DE PALASOL : Aissi com hom.

L'ancien idiôme français a souvent employé FÉLONIE et FÉLON.

Un très-ancien psautier à cinq colonnes, où le texte hébraïque offre une traduction française interlinéaire, porte à ce passage du psaume premier :

« Qui non abiit in consilio IMPIORUM,

« Ki ne alat el conseil de FELUNS. »

Et dans le psautier de Corbie, le passage du psaume 74 :

« Nolite loqui adversum deum INIQUITATEM,

« Ne voilliez parler encuntre deu FÉLUNIE. »

Il y apparence que c'est par extension de ce sens primitif qu'il a signifié PARJURE, DÉLOYAL ENVERS SON SEIGNEUR.

Cals es la schala ? de que sun li degra ?
 Fait sun d'almosna e fe e caritat,
 Contra felnia sunt fait de gran bontat,
 Contra perjuri de bona feeltat,
 Contr' avaricia sun fait de largetat, 220
 Contra tristicia sun fait d'alegretat,
 Contra menzonga sun fait de veritat,
 Contra luxuria sun fait de castitat,
 Contra superbia sun fait d'umilitat.
 Quascus bos om si fai lo so degra. 225
 Cal sun li auzil qui sun al tei montat,
 Qui e la scala ta ben an lor degreas ?
 Zo sun bon omne qui an redems lor peccaz,
 Qui tan se fien e sancta trinitat,
 D'onor terrestri non an gran cobeetat. 230

Quelle est l'échelle ? de quoi sont les degrés ?
 Faits sont d'aumône et foi et charité,
 Contre félonie sont faits de grande bonté,
 Contre parjure de bonne fidélité,
 Contre avarice sont faits de largesse,
 Contre tristesse sont faits d'alégresse,
 Contre mensonge sont faits de vérité,
 Contre luxure sont faits de chasteté,
 Contre orgueil sont faits d'humilité.
 Chaque bon homme se fait le sien degré.
 Quels sont les oiseaux qui sont au T montés,
 Qui en l'échelle si bien ont leurs degrés ?
 Ce sont bons hommes qui ont racheté leur péché,
 Qui tant se fient en sainte trinité,
 Que d'honneur terrestre n'ont grande convoitise.

Cal an li auzil signifiació qui delaschala torneu
 arrensó. zo sun tüt omne qui de iouen sun bó. de
 sapiencia qui cōmencenrazó. e cū sun uell esdeue-
 nen felló. e fan piuris e granz traiciós. cū poisas
 cuid a montar pleschalo. cerqua que cerca noi ué
 miga delso. uén lo diables qui guardal baratro. uen
 acorren sil pren plotaló. fai la cupár a guisa de
 lairo. fai laparer de tót nol troba bó.

Bellas la domna e granz pcosedenz. no uist
 donzella de sō euaiment. ellas ardida sis foren soi
 parent.

V. 243. BELLA 's. Ce poème offre souvent l'élision par aphérèse
 qui n'était pas en usage dans la langue latine, quoiqu'elle le fût
 dans la langue grecque. Un des caractères distinctifs de la langue
 romane a été d'introduire les élisions écrites. Voyez le serment
 de 842, où d'IST est pour DE IST, etc.

Dans ce poème on trouve ELLA 's pour ELLA ES, FILLA 's pour
 FILLA ES, et au vers 248, zo 's pour ZO ES.

V. 244. EVAIMENT, signifie ici COURAGE, HARDIESSE, vraisem-
 blablement d'INVADERE.

Tot outra m sufrira

Plus d'ENVASIMEN.

GIRAUD DE BORNEIL : Ja m vsi.

Peyrols, Turc ni Arabit

Ja pel vostr' ENVASIMEN

No laisseran tor Davit.

PEYROLS : Quant amors.

Cal an li auzil signifacio
 Qui de la schala tornen arrenso ?
 Zo sun tuit omne qui de joven sun bo,
 De sapiencia qui commencen razo,
 E, cum sun vell, esdevenen fello, 235
 E fan perjuris e granz traicios.
 Cum poisas cuida montar per l'eschalo,
 Cerqua que cerca, no i ve miga del so :
 Ven lo diables qui guarda 'l baratro,
 Ven acorren, si 'l pren per lo talo, 240
 Fai l'acupar a guisa de lairo,
 Fai l'aparer del tot no 'l troba bo.

Bella 's la donna e granz, per co sedenz;
 No vist donzella de son evaiment;
 Ella 's ardida, si s foren soi parent. 245

Quelle ont les oiseaux signification
 Qui de l'échelle retourneut à reculons ?
 Ce sont tous hommes qui de jeunesse sont bons.
 De sagesse qui commencent raison,
 E, comme sont vieux, deviennent felons,
 Et font parjures et grandes trahisons.
 Lorsqu'ensuite pense monter par l'échelon,
 Cherche que cherche, n'y voit mie du sien :
 Vient le diable qui garde l'enfer,
 Vient accourant, si le prend par le talon,
 Fait l'achoper a guise de larron,
 Fait lui connaitre que du tout ne le trouve bon.

Belle est la dame et grande, pour cela assise;
 Ne vis demoiselle de son courage;
 Elle est hardie, ainsi ils furent ses parents.

é sama déxtra la domna ú libre té. tót aquel libres
 era defog ardent. zos la iusticia al réi omnipotent.
 silom oforfíci epois no sen repen. & e uers deu non
 faza mendament. quora ques uol ab a quel fog len-
 cent. ab a quel fog senprén so uengament cel bonai
 uai qui amor ab lei pren. qui be la áma e p bontat
 la te. quan se re guarda bebo merite l'en rent.

El ma senestr e tén ú scéptrū reial. zo significa
 iustici corporal de pec

V. 251. QUORA QUE S. Dans ce poème, on trouve souvent M, T, S
 affixes pour ME, TE, SE. L'emploi des pronoms personnels comme
 affixes est un des caractères distinctifs de la langue romane.

L'ancien espagnol a fait souvent usage de ces affixes.

En voici des exemples :

M E da M grand soldada.

POESIAS del Arcipreste de Hita, cob. 1001.

T Membra T quando lidiamos cerca Valencia la grand.

POEMA DEL CID, v. 3328.

S Partio S de la puerta, por Burgos aguisaba.

IB. v. 51.

V. 255. « Tum dextera quidem ejus libellos, sceptrum vero sinistra ges-
 tabat. »

DE CONSOLAT., lib. I



E sa ma dextra la domna u libre te ;
 Tot aquel libres era de fog ardent :
 Zo 's la justícia al rei omnipotent.
 Si l'om o forfici , e pois no s' en repen ,
 Et evers deu non faz' amendament , 250
 Quora que s vol , ab aquel fog l' encent ;
 Ab aquel fog s' en pren so vengament.
 Cel bona i vai qui amor ab lei pren ,
 Qui be la ama e per bontat la te.
 Quan se regarda be , bo merite l' en rent. 255

E'l ma senestre ten u sceptrum reial ;
 Zo signífica justíci corporal
 De pec....

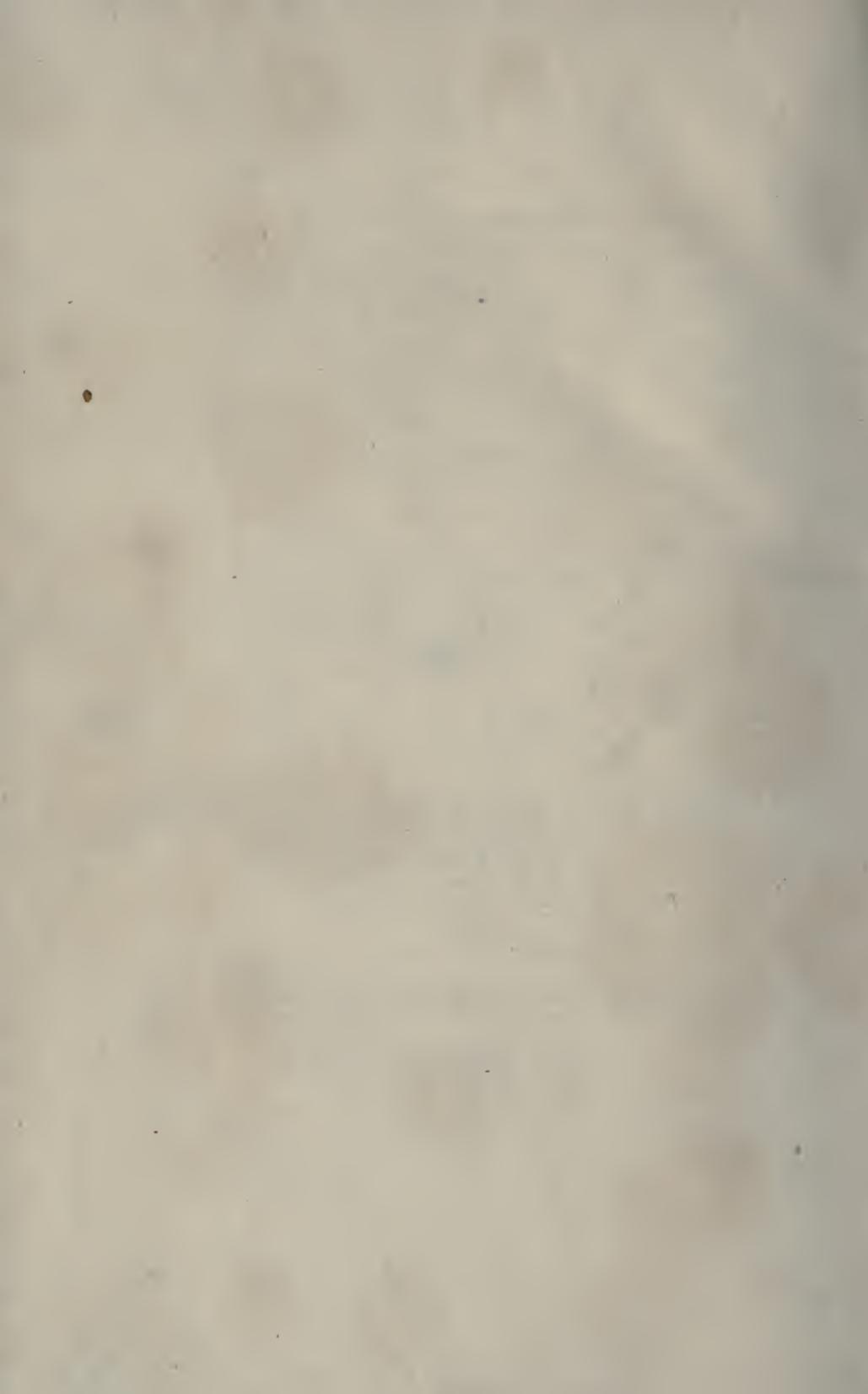
En sa main droite la dame un livre tient ;
 Tout ce livre était de feu ardent :
 Cela est la justice au roi tout-puissant.
 Si l'homme cela forfait , et puis ne s'en repent ,
 Et envers Dieu ne fasse amendement ,
 Alors qu'elle veut , avec ce feu le brûle ;
 Avec ce feu elle en prend sa vengeance.
 Celui bien y va qui amour avec elle prend ,
 Qui bien l'aime et par bonté la tient.
 Quand il s'attache bien , bonne récompense lui en rend.

Et la main gauche tient un sceptre royal ;
 Cela signifie justice corporelle
 De pech....

The first of these is the
 second is the
 third is the
 fourth is the
 fifth is the
 sixth is the
 seventh is the
 eighth is the
 ninth is the
 tenth is the
 eleventh is the
 twelfth is the
 thirteenth is the
 fourteenth is the
 fifteenth is the
 sixteenth is the
 seventeenth is the
 eighteenth is the
 nineteenth is the
 twentieth is the
 twenty-first is the
 twenty-second is the
 twenty-third is the
 twenty-fourth is the
 twenty-fifth is the
 twenty-sixth is the
 twenty-seventh is the
 twenty-eighth is the
 twenty-ninth is the
 thirtieth is the
 thirty-first is the
 thirty-second is the
 thirty-third is the
 thirty-fourth is the
 thirty-fifth is the
 thirty-sixth is the
 thirty-seventh is the
 thirty-eighth is the
 thirty-ninth is the
 fortieth is the
 forty-first is the
 forty-second is the
 forty-third is the
 forty-fourth is the
 forty-fifth is the
 forty-sixth is the
 forty-seventh is the
 forty-eighth is the
 forty-ninth is the
 fiftieth is the
 fifty-first is the
 fifty-second is the
 fifty-third is the
 fifty-fourth is the
 fifty-fifth is the
 fifty-sixth is the
 fifty-seventh is the
 fifty-eighth is the
 fifty-ninth is the
 sixtieth is the
 sixty-first is the
 sixty-second is the
 sixty-third is the
 sixty-fourth is the
 sixty-fifth is the
 sixty-sixth is the
 sixty-seventh is the
 sixty-eighth is the
 sixty-ninth is the
 seventieth is the
 seventy-first is the
 seventy-second is the
 seventy-third is the
 seventy-fourth is the
 seventy-fifth is the
 seventy-sixth is the
 seventy-seventh is the
 seventy-eighth is the
 seventy-ninth is the
 eightieth is the
 eighty-first is the
 eighty-second is the
 eighty-third is the
 eighty-fourth is the
 eighty-fifth is the
 eighty-sixth is the
 eighty-seventh is the
 eighty-eighth is the
 eighty-ninth is the
 ninetieth is the
 ninety-first is the
 ninety-second is the
 ninety-third is the
 ninety-fourth is the
 ninety-fifth is the
 ninety-sixth is the
 ninety-seventh is the
 ninety-eighth is the
 ninety-ninth is the
 hundredth is the

The first of these is the
 second is the
 third is the
 fourth is the
 fifth is the
 sixth is the
 seventh is the
 eighth is the
 ninth is the
 tenth is the
 eleventh is the
 twelfth is the
 thirteenth is the
 fourteenth is the
 fifteenth is the
 sixteenth is the
 seventeenth is the
 eighteenth is the
 nineteenth is the
 twentieth is the
 twenty-first is the
 twenty-second is the
 twenty-third is the
 twenty-fourth is the
 twenty-fifth is the
 twenty-sixth is the
 twenty-seventh is the
 twenty-eighth is the
 twenty-ninth is the
 thirtieth is the
 thirty-first is the
 thirty-second is the
 thirty-third is the
 thirty-fourth is the
 thirty-fifth is the
 thirty-sixth is the
 thirty-seventh is the
 thirty-eighth is the
 thirty-ninth is the
 fortieth is the
 forty-first is the
 forty-second is the
 forty-third is the
 forty-fourth is the
 forty-fifth is the
 forty-sixth is the
 forty-seventh is the
 forty-eighth is the
 forty-ninth is the
 fiftieth is the
 fifty-first is the
 fifty-second is the
 fifty-third is the
 fifty-fourth is the
 fifty-fifth is the
 fifty-sixth is the
 fifty-seventh is the
 fifty-eighth is the
 fifty-ninth is the
 sixtieth is the
 sixty-first is the
 sixty-second is the
 sixty-third is the
 sixty-fourth is the
 sixty-fifth is the
 sixty-sixth is the
 sixty-seventh is the
 sixty-eighth is the
 sixty-ninth is the
 seventieth is the
 seventy-first is the
 seventy-second is the
 seventy-third is the
 seventy-fourth is the
 seventy-fifth is the
 seventy-sixth is the
 seventy-seventh is the
 seventy-eighth is the
 seventy-ninth is the
 eightieth is the
 eighty-first is the
 eighty-second is the
 eighty-third is the
 eighty-fourth is the
 eighty-fifth is the
 eighty-sixth is the
 eighty-seventh is the
 eighty-eighth is the
 eighty-ninth is the
 ninetieth is the
 ninety-first is the
 ninety-second is the
 ninety-third is the
 ninety-fourth is the
 ninety-fifth is the
 ninety-sixth is the
 ninety-seventh is the
 ninety-eighth is the
 ninety-ninth is the
 hundredth is the





6-

Wm. Howard



PC
41
R39

Raynouard, François Juste
Mariee
Recherches sur l'ancienneté
de la langue romane

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

